

# Ile aux Moines

## La Gazette

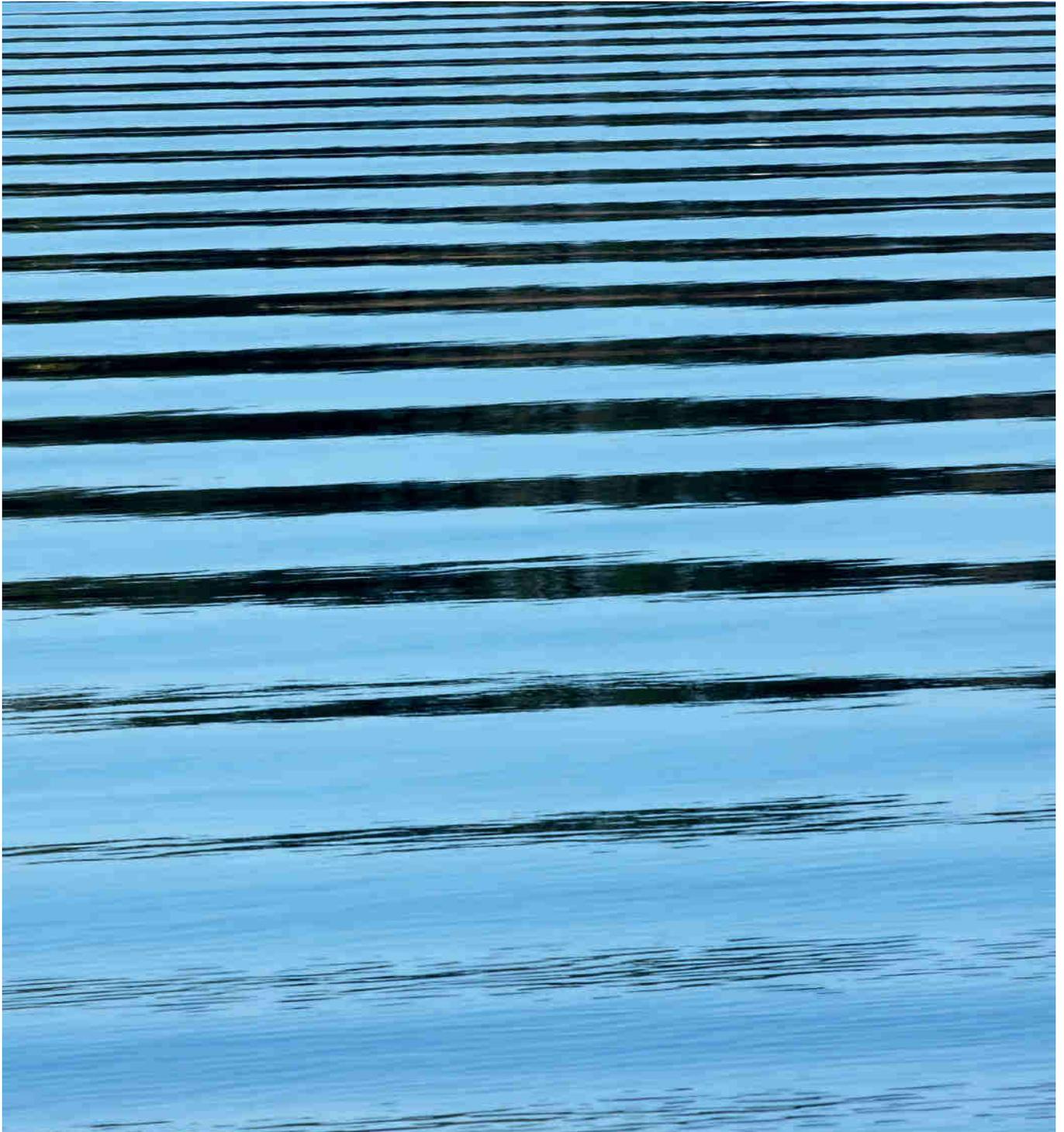


Photo : Louis-Marie TATTEVIN

*Gazette municipale n° 37 - Juillet 2019*

*1€ au profit d'une association humanitaire*

# SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....	2	■ LA SEMAINE DU GOLFE.....	22
■ ÉDITO DU MAIRE .....	3	■ LA VIE DE L'ÎLE .....	24
■ LA VIE DE LA COMMUNE .....	4	■ ET AILLEURS .....	27
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	11	■ CONSEILS MUNICIPAUX.....	30
■ NOTRE PATRIMOINE .....	21	■ INFOS PRATIQUES .....	41

## MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

**02 97 26 32 61**

**Fax : 02 97 26 38 27**

**www.mairie-ileauxmoines.fr**

**mairie@mairie-ileauxmoines.fr**

### Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi  
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)  
le matin de 9h00 à 12h00

### Horaires supplémentaires

du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre  
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
tous les samedis de 9h00 à 12h00

## DÉCHETS - TRI

### Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h

### Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)

Pour le transport, possibilité de s'adresser  
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

### La commune rappelle :

- *Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.*
- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.*
- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.*

Dessins offerts par notre concitoyen Nono

Et merci à tous les photographes !

**Comité de Rédaction** : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

**Mise en pages** : Groupe Imprigraph / IOV,  
Céline Dupuis

Dépôt légal n°1666



## NUMÉROS UTILES

### URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

### SERVICES

Office de Tourisme (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du mardi au samedi - Toute l'année	
Linky	08 00 05 46 59
Enedis (dépannage)	09 72 67 50 56

### ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

### ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	07 70 00 50 90
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h	
+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	
Camping	02 97 26 30 68

### CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

### SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous :	9h30 à 11h30 sauf vendredi 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi
Sur rendez-vous :	après appel téléphonique
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Ostéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Sage-femme - Anne Bozzetto	06 45 79 17 29
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires</u> : ouvert samedi après-midi et dimanche matin	



## Donner...

À l'heure où l'on déplore que tout semble se vendre, s'acheter, il est réconfortant de constater la vitalité de la vie associative et l'ampleur du bénévolat.

Que serait notre société, notre commune sans la participation altruiste, désintéressée de ceux qui ne comptent ni leur énergie, ni leur temps pour la recherche du bien commun.

Nous sortons de la dixième édition de la Semaine du Golfe. À juste titre, la presse a mis en valeur le spectacle des parades du lundi, du samedi, cette armada de tout acabit qui, du bateau de travail des ostréiculteurs, des pêcheurs, aux plus belles pièces européennes des bateaux d'intérêt patrimonial en passant par les plus frêles esquifs d'hier et d'aujourd'hui, ont communié dans le même amour de la mer. Que le Golfe est beau ! Il est un écrin exceptionnel pour valoriser ce que l'ingéniosité, le talent, des architectes navals, des charpentiers de marine ont créé et continuent à créer pour que l'homme et la mer se rejoignent, lient les rives, les continents entre eux.

Un ministre polynésien, rencontré cet hiver, qualifiait la mer, non comme une limite de la terre, mais comme un chemin... Pour nous insulaires, la réalité est évidente, notre microcosme, aussi cocon soit-il, ne peut se suffire à lui-même. Il a été le creuset de la vocation maritime de dizaines de générations. L'île et ses habitations regorgent de traces des pérégrinations des marins. L'architecture, les jardins n'ont pas été épargnés de ces touches exotiques qui, plus que des traces d'un passé de découvertes sont aussi des encouragements d'actualité à l'ouverture au monde, à ses habitants, à leurs cultures.

Oui, le Golfe est beau. Ses ciels, ses lumières, ses paysages changeants... mais il pourrait n'être que carte postale, sans la prise en compte des femmes et des hommes qui l'habitent.

La plus belle prouesse des concepteurs de la Semaine du Golfe n'est pas d'avoir réussi à offrir un spectacle rivalisant avec les plus beaux rassemblements de vieux gréements de France, mais bien d'avoir fédéré dix-sept communes qui se sont approprié l'événement pour faire un temps fort de partage et de convivialité.

La fête, est éphémère pour celui qui la consomme. Elle a une toute autre dimension pour ceux qui la rendent possible. La mobilisation des associations de l'île a encore

une fois été exemplaire. Des Jeunes Îlois au Club des Sages, les bonnes volontés se sont retrouvées pour se retoucher les manches et prendre une part active dans ce qui a été une parfaite réussite. De l'accueil des équipages, aux navettes maritimes, du montage, démontage, remontage des tentes, les permanences aux buvettes, aux stands de restauration, à la préparation des concerts...l'entraide, le plaisir partagé ont donné le ton. Merci.

Être réuni pour un moment de fête n'est réellement possible que parce que notre communauté existe au quotidien. Cette vie si agréable à partager quand le voisin n'est pas un étranger mais quelqu'un prêt à recevoir, car il sait donner.

Les héros du quotidien ne font pas la « Une » des journaux. L'on peut y ranger tous ceux qui acceptent de mettre leurs compétences au service des autres, de la collectivité. Ils sont engagés dans les associations à but non lucratif, ils sont pompiers, réservistes, élus... Ils répondent présent à chaque fois.



La rétrospective de la vie sociale de cet hiver est pleine de l'énergie positive générée par toutes les manifestations qui l'ont émaillée. Souhaitons qu'il en soit de même en ce début d'été. Le calendrier est chargé, particulièrement intéressant dans la diversité des propositions. Aucune d'entre elles ne relève du mercantilisme, elles sont invitation au partage des passions, à la rencontre, au ressourcement, à la diffusion de la joie et du bonheur. N'est-ce pas la meilleure définition d'un temps de vacances ?

Vivons-le avec bienveillance en n'oubliant pas tous ceux qui, par leur travail, le rend possible !

Le 4 juin 2019,

**Philippe Le Bérigot**

### L'EHPAD

L'année 2019 a commencé dès début janvier par un goûter où les familles et les résidents ont partagé la galette des Rois. Les enfants de l'école de l'Île-aux-Moines viennent nous voir avant chaque vacances, et pour la Chandeleur nous leur avons préparé des crêpes qui ont été très appréciées par tous. Ils sont aussi venus nous faire un coucou pour le carnaval après avoir défilé dans les rues de l'île.

Nous avons aussi reçu des jeunes d'un lycée de Tinténiac qui sont venus passer un moment avec nous. Ils nous ont chanté et dansé quelques airs marins puis nous avons pris le goûter ensemble. Ils étaient très contents de ce moment et nous aussi d'ailleurs.

Le groupe Korollerien Izenah est venu un après-midi pour nous montrer quelques danses bretonnes. Certains d'entre nous ont pu faire quelques pas de danses. Merci à eux de venir deux fois dans l'année pour notre plus grand plaisir.

*L'animatrice, Patricia Beucherie*



### Végétation des bords de routes

Dans la continuité de ce qui est entrepris au cimetière : valoriser la flore spontanée, voici quelques conseils pour entretenir les abords de votre propriété.

- Attendre les premières floraisons de printemps pour une sélection raisonnée
- Retirer ronces, lierre, liseron, gratteron, « queues de Gik », fougères aigles, et autres envahissantes
- Arracher les pousses de grands arbres
- Maîtriser les lianes (chèvrefeuille, pervenches...) en les taillant régulièrement
- Laisser s'exprimer les tapissantes (érigéron, trèfle, géranium sauvage...), les petites fougères (polypodes), les roses trémières...
- Semer de la prairie fleurie
- Partager ses graines, venir en chercher ou en déposer à la grainothèque (bibliothèque)

Hélène, notre agent des espaces verts, saura vous délivrer de précieux conseils.

*Rappel : les produits phytosanitaires sont interdits à la vente et à l'utilisation pour les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les restes non utilisés peuvent être rapportés à la déchetterie.*



## Bois d'Amour (PLB)

La commune a fait l'acquisition des documents, se rapportant à l'île, collectés depuis des décennies par François de Beaulieu. Parmi ceux-ci figurent les toutes premières cartes postales qui nous présentent une île quasiment chauve excepté le bois d'Amour qui s'enorgueillit déjà de quelques beaux pins et d'une vue sur les premières cabines de bains. En parcourant les photos du XX<sup>ème</sup> siècle, le bois d'Amour est présenté comme but des promenades des îlois et des premiers "duchentils" qui partagent le point de vue exceptionnel sur la passe de Port-Blanc et l'entrée du Golfe. Le promontoire s'avère le lieu idéal et ombragé pour scruter la venue et admirer la lutte des régatiers contre les courants.

Après le bois des Soupirs et avant celui des Regrets, le bois d'Amour s'avérait le lieu privilégié où s'afficher en couple en attendant la venue du vapeur de Vannes.



Comme les êtres humains, la végétation croit, s'épanouit, vieillit, meurt.

La municipalité a confié à Alain Freydet, paysagiste DPLG, la mission de travailler à la mise en sécurité du site et à la gestion du boisement.

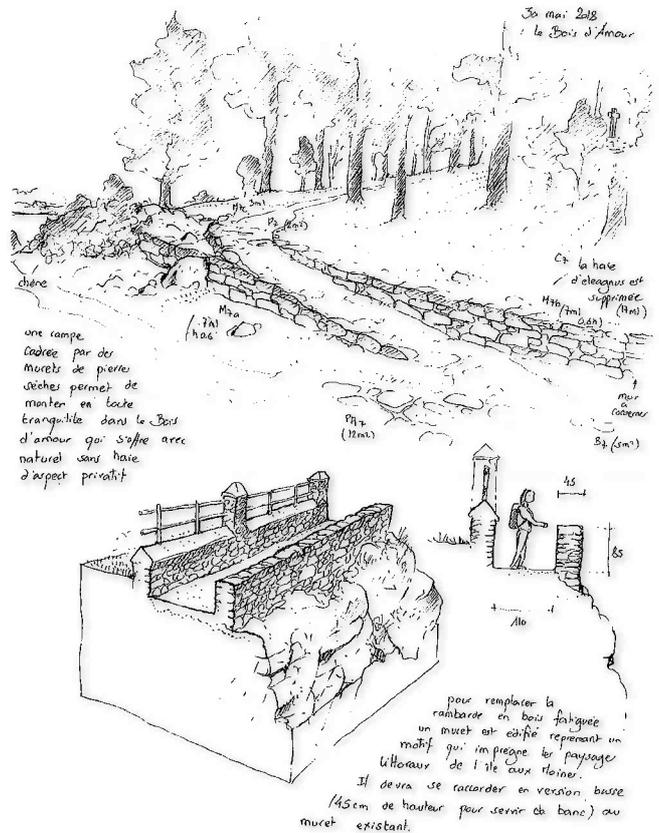
Après concertation de la DDTM, de l'Architecte des Bâtiments de France, nous déposons un permis d'aménager en vue de réaliser les travaux avant l'été 2020.

Ils consisteront en :

La mise en sécurité des cheminements piétonniers, par la taille de pierres, par calage des racines, par l'édification d'un mur de protection pour remplacer les lisses de bois situées dans le cheminement vers la plage et situé en rez-de-côte.

Une recherche d'unité du boisement. Les arbrisseaux sans lien avec la flore îloise seront supprimés. En fonction de leur degré de sénescence, certains arbres seront abattus, d'autres « éclaircis » pour favoriser la croissance d'essences qui souffrent d'étouffement ou pour garantir un point de vue plus large. De légers fils, protégeront la croissance des nouveaux sujets.

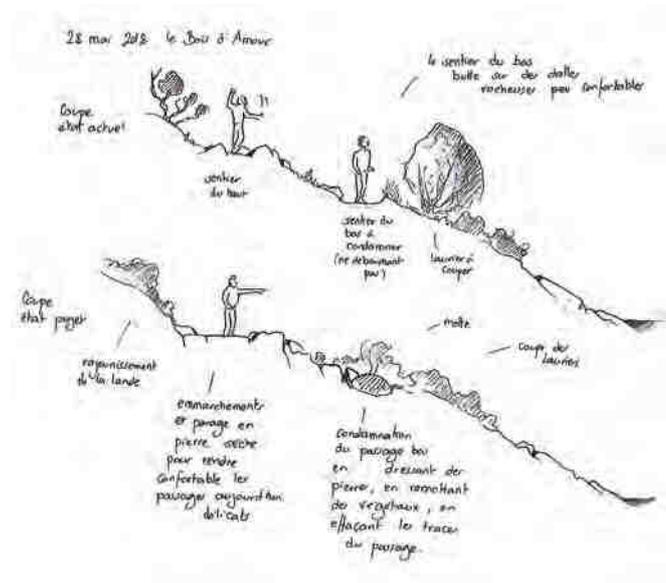
L'objectif est bien de protéger notre patrimoine en total respect avec son aspect initial. Il n'y aura pas d'introduction de mobilier, le granit demeurera la seule assise.



Nous devrions toujours être fiers de la beauté de ce lieu qui demeure une image emblématique de l'île-aux-Moines.

Dans cette même tranche de travaux, et en lien avec la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles), nous continuerons d'épurer le terrain du cromlech de ce qui entrave la lisibilité du monument et favoriserons son accessibilité.

Philippe Le Bérigot



### Nouveau centre de secours de l'Île-aux-Moines

Ceux d'entre vous qui passent par le chemin du Naudeux pour aller à l'école ou à l'épicerie auront remarqué un beau bâtiment noir tout neuf protégé par une barrière coulissante, c'est notre nouveau centre de secours, la caserne des pompiers comme on disait avant. Le 3 mai dernier ce centre a été inauguré avec beaucoup de solennité et d'émotion donnant à ce petit coin de l'île un peu dissimulé toute sa force et toute son importance, son côté discret cachant une vigilance de tous les instants. Ceux qui ont, dans le stress, formé le 15 sur leur téléphone savent que quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit les 12 pompiers volontaires interviennent très rapidement avec beaucoup de professionnalisme.

La belle cérémonie présidée par François Goulard président du Département à laquelle assistaient Pierre Le Bodo président de GMVA, Gilles Dufeigneux président du SDIS 56, le contrôleur Général Cyrille Berod directeur du SDIS, s'est déroulée devant 26 pompiers au garde à vous complétés par la réserve communale de sécurité.

Le Maire de l'Île-aux-Moines ceint de son écharpe avait raison d'être fier car il a beaucoup œuvré pour que ce projet vieux de 10 ans aboutisse dans de bonnes conditions.

Les discours des différents intervenants ont délivré d'autres bonnes nouvelles telles que l'arrivée d'un nouveau camion pompe que tout le monde a pu admirer, d'une capacité de 2000 litres en remplacement de l'ancien de 400 litres, ce camion spécialement adapté pour les îles aura des petits frères à Arz, Hoëdic et Belle-Île, il vient compléter notre parc déjà équipé d'une ambulance aux mêmes caractéristiques que celles du continent ; les interventions de nos pompiers étant majoritairement du secours à la personne ce véhicule est particulièrement important d'autant que nous avons la chance de compter parmi nos volontaires un médecin et un infirmier.

Enfin peut-être la meilleure nouvelle associée à ce nouveau centre est la démarche de 6 candidats à l'accession à la fonction de pompiers volontaires à l'Île-aux-Moines, leur formation va commencer cet été au cœur de la pleine saison qui est malheureusement aussi celle des accidents, faites comme eux, mettez vos casques.

Hubert O'Neil



#### TRAVAUX

##### Réalisés automne 2018 :

- Revêtement route de Brouël
- Enfouissement réseaux électriques et télécom rue Neuve, Grimpette, Brouëlic et Penhap
- Réfection réseaux eaux pluviales eau potable rue de la Forge ruelle du Presbytère, rue du Prado, rue du Rest, venelle André Dalido, Le Drehan
- Toilettes sèches du Rudel
- Traçage lignes terrain multisports

##### Projets

- Fin de la réfection réseaux eaux pluviales - eau potable
- Rénovation des studios communaux et de l'appartement du Cromlec'h
- Aménagement du Bois d'Amour
- Rénovation du bâtiment des services techniques

*Camion-citerne rural léger, autrement dit CCRL, avec un châssis hors chemin et quatre roues motrices*

## Centre de loisirs : bilan de début de saison

L'été arrive à grands pas et il est temps de faire un bilan des activités proposées par le centre de loisirs depuis le début de l'année.

Aux vacances d'hiver, pour répondre aux besoins de tous les vacanciers, le centre a été ouvert du 11/02 au 08/03/2019. Il y a eu 40 enfants, toutes tranches d'âges confondues à fréquenter l'accueil de loisirs. Le stage de gym au club de gym d'Auray a rencontré un franc succès ainsi que toutes les sorties proposées sur le continent telles que le karting, le cinéma, l'Escape-Game ou le Parkafun. Une initiation au skate-board, sur le nouveau skate-park, encadrée par un diplômé d'état a fait la joie des enfants les plus téméraires.

À noter que 3 animateurs (dont 2 stagiaires) ont renforcé l'équipe d'animation et ont apprécié aussi bien le cadre de travail que les enfants dont ils avaient la charge.

Voici quelques photos :



Pour les vacances de printemps, le centre de loisirs a accueilli 60 enfants, âgés de 4 à 14 ans, du 8 avril au 3 mai 2019. Le stage de karaté-cirque organisé au Shoshin club de

Vannes a régalé 8 enfants dont le plus jeune avait 5 ans. Les activités Jump-Park, karting, Yakapark et même le golf au club de Baden ont ravi tous les enfants qui ont pu y participer.



Le professeur de skate-board est revenu et les séances étaient complètes aussi bien le matin que l'après-midi ! La sortie au parc animalier de Branféré a été plus qu'appréciée et c'est sous un soleil radieux que 30 jeunes ont pu profiter de cet endroit magnifique. Lors des deux dernières

semaines des vacances, le centre de loisirs a proposé aussi un mini-stage d'équitation et de golf ainsi qu'un stage de tennis encadré par un professeur du club de tennis de Baden. Tous les enfants qui y ont participé sont revenus enchantés.

Voici d'autres souvenirs :



Toute l'équipe d'animation vous remercie pour votre confiance et elle fera tout pour que l'été 2019 comble les besoins de chacun en termes de loisirs.

Nous vous rappelons que les inscriptions, avec acompte, se feront sur place

ou par courriel. Pour tous les stages nautiques le test d'aisance aquatique ou un brevet de natation, est exigé. Aucune souplesse ne sera accordée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service jeunesse.



Dans cette attente, Madame Bellégo, élue en charge du service jeunesse, l'ensemble de l'équipe d'animation, vous souhaitent un très bel été en notre compagnie.

*Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs*



## T.A.P. : Activités périscolaires 2018-2019

### • Lundis atelier photos avec Christiane

Après une année d'initiation à la photo, les enfants décident de partir à la recherche du « Trou du Diable » armés bien sûr de l'appareil photo !!

Pendant plusieurs semaines, le lundi, nous avons sillonné les chemins et bord de mer de l'île, essayant de résoudre cette énigme : « Où se trouve donc ce fameux trou du diable » ?

Nous avançons « pas à pas » en suivant les instructions de messages mystérieux... Nous apprenons à faire transparaître nos émotions, à prendre des pauses suivant les situations, en inventant au fur et à mesure une histoire cohérente...

Après avoir constitué une banque de photos, il a fallu toutes les retravailler. Au hasard des recherches, l'un de nous découvre les modifications possibles, un graphisme particulier, en noir et blanc... Nous transformons les photos en dessins stylisés en utilisant des filtres, en veillant au contraste, à la lumière... Que de travail et d'attention devant l'ordinateur pour nos jeunes informaticiens !... et c'est alors que vient l'idée de réaliser une bande dessinée. Mais trouver un texte pour chaque image et surtout garder le fil d'une histoire bien construite et cohérente n'est pas une mince affaire ! Nous faisons appel à Annie et Marité, ravies de nous aider à poursuivre notre aventure, en attendant nous l'espérons vivement, l'édition de notre « BD ».

Puis la Semaine du Golfe se profilant, nous avons ressorti les pinceaux, la colle, la peinture, les plumes, les paillettes et confectionné des masques vénitiens et « habillé » les gondoliers, pour participer à notre façon à cette grande manifestation, l'invitée d'honneur de cette année 2019 étant Venise !

Christiane



### • Bibliothèque et activités périscolaires



Septembre-octobre 2018 : nous avons parcouru les chemins de l'île, en compagnie d'Hélène, Christiane, Anne-Cécile. Après une cueillette abondante et une récolte de graines, nous avons mis sous presse ces végétaux pour conservation, fait de l'étiquetage et réalisé des boutures. La bourse aux plantes approchait...

Novembre - décembre : Nous avons eu le plaisir d'accueillir Jean-Marc Fiess auteur de littérature jeunesse. L'intervention de JMF entièrement financée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a fait l'objet d'un appel à projet que nous avons rédigé en collaboration avec Bénédicte.

Après une présentation de ses livres, l'auteur s'est prêté aux nombreuses questions des élèves : Pourquoi des livres en noir et blanc ? Comment êtes-vous inspiré ? Est-ce difficile d'écrire ? Comment procédez-vous pour réaliser les « Pop-Up » ?... Puis J.M. Fiess a présenté son dernier livre : « La déclaration universelle des droits de l'homme ». Insatiables, les élèves laissent partir à regret « l'Auteur » qui leur annonce une deuxième rencontre en décembre. Nos petits artistes y découvrent certaines techniques du Pop-Up et réalisent 2 éléments en relief : un robot et une maison-cube. Céline met à notre disposition les livres de J.M. Fiess et s'amorce l'idée de réaliser un livre animé.

Mars-avril-mai : les élèves étudient les droits de l'enfant avec Bénédicte, sur le temps scolaire. Céline nous propose alors de nombreux ouvrages sur ce thème. Après une appropriation des procédés Pop-up, découverts en décembre, chacun peut réaliser son livret personnel : « Chaque enfant a droit... de ..... »

Pour terminer l'année, retour à la nature : Que sont devenues les boutures, les végétaux séchés ? Les graines étiquetées ?

Et n'oublions pas nos séances régulières à la bibliothèque avec Céline.

Que du PLAISIR !

Annie et Marité



## Nouveau rendez-vous de la bourse aux plantes

Le printemps est toujours la saison la plus attendue pour les apprentis jardiniers que nous sommes tous plus ou moins. C'est pour cette raison que nous avons proposé cette année un rendez-vous supplémentaire aux amateurs des jardins lors de la bourse aux plantes du week-end de Pâques.

Les participants ont pu ainsi échanger plantes et graines dans une ambiance conviviale aidée en cela par la présence du comité des fêtes qui nous régale toujours avec ses grillades.

Comme à la Toussaint, nous avons fait appel à « Dame Nature », une conteuse qui a su captiver les plus petits par ses histoires et leur apprendre à détourner les objets les plus courants soient-ils en instruments de musique. De son côté, Hélène leur a montré différentes techniques pour abriter les insectes utiles au jardinier, dont la fabrication d'un hôtel à insectes (visible au Rinville).

Rendez-vous le 26 octobre 2019 pour la prochaine édition !

Le but de ces journées d'échanges est de continuer à sensibiliser tous les habitants en leur montrant qu'avec juste quelques fleurs le long de leurs murs l'aspect des chemins et des routes en est rapidement amélioré. Nous continuons donc à vous proposer gratuitement des graines que vous pouvez trouver à la médiathèque auprès de Céline. Et un grand merci à ceux qui jouent déjà le jeu.

À ce propos nous rappelons que l'entretien des devant de maisons incombe aux propriétaires ainsi que l'élagage des arbres et arbustes qui donnent sur le domaine public.

*Laure Pédezert*



## Dernières acquisitions pour le Conservatoire du littoral et la commune

Le Conservatoire du littoral et la commune se sont portés acquéreurs d'un ensemble de 13,5 hectares (5ha3 pour la commune). Il s'agit entre autres du bois de la Chèvre, du marais du Lann situé à ses côtés et d'une part importante des prairies du Naudeux.

L'objectif est de protéger les paysages de ce secteur de l'île et de gérer les milieux naturels.



**Le bois de la Chèvre** (« Castel er Guivre », littéralement le « domaine de la chèvre » et non le bois) : Il s'agit d'un espace boisé classé. Le caractère arboré de ces lieux sera donc bien entendu conservé. Toutefois, de nombreux arbres morts sont présents et peuvent présenter un danger sur ce site traversé

par le sentier côtier. Des travaux de sécurisation vont donc être entrepris dans un premier temps. Par la suite, la gestion se fera au gré de l'évolution du boisement.



**Le marais du Lann** : « Lann » en breton signifie lande.

Pourtant, c'est bien d'un marais saumâtre dont il s'agit ici. Ce type de milieux naturels est d'ailleurs rare sur l'île, ce qui requiert donc une attention particulière quant à sa préservation. Roseaux et joncs sont les principaux marqueurs du paysage. La gestion va consister essentiellement à maintenir le milieu ouvert notamment en luttant contre la prolifération du *Baccharis halimifolia*, arbuste invasif en provenance d'Amérique.

## LA VIE DE LA COMMUNE

**Les prairies du Naudeux** : Entre le chemin longeant le domaine du Guéric et la baie du Vran, ces prairies offrent un panorama remarquable sur le Golfe. Sur ces vastes espaces, des chevaux pâturent contribuant ainsi à l'entretien du site. Le Conservatoire, la commune et les principaux usagers se concerteront dans les mois à venir pour définir quelle gestion mettre en place.

*Julien Leperlier*



## Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
18Y0003	Bénédicte Ruellan	Maison individuelle	Croix de Kerno	le 12/12/2018
18Y0011	Kai Runge	Extension	Les quatre chemins	le 25/01/2019
18Y0012	Serge Toubiana	Démolition reconstruction abri jardin	Rue du Presbytère	le 13/03/2019
18Y0013	Jean-Charles Chen	Maison individuelle	Route du Greignon	le 27/11/2019
18Y0015	Frédéric Vitaly	Abri de jardin	Impasse Vigneron-Larosa	le 02/02/2019
18Y0016	David Tournadre	Abri vélos + petite maison	Rue de la Grimpette	le 18/12/2018
18Y0019	Astrid Humbert	Extension	Le Vran	le 14/12/2018
18Y0020	Serge Luco	Maison individuelle + garage	Le Rahic	le 15/03/2019
19Y0001	Thierry Cidale	Maison individuelle	Rue du Dolmen	le 11/04/2019

## Permis d'aménager

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
18Y0004	Commune de l'Île-aux-Moines	Installation toilettes sèches	Le Rudel	le 18/12/2018

## Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
18Y0003	Frédéric Vitaly	Démolition abri de jardin	Impasse Vigneron-Larosa	le 22/01/2019
19Y0001	Jean-François Guitard	Démolition véranda	Rue Tor Sauzen	le 20/03/2019

## Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
18Y0040	Catherine Debat-Colombe	Coupe d'arbres	Bois Martin	tacite
18Y0043	Sylvie Gueret	Coupe d'arbres	Kerno	le 11/12/2018
18Y0044	Gérard Lethu	Modification toiture	Le Nioul	le 06/03/2019
18Y0047	SIAEP Vannes Ouest	Abri armoire électrique	Rue Benoni Praud	le 04/12/2018
18Y0048	Ariane Bavelier	Baie + doublage façade	Le Drehen	le 12/12/2018
18Y0049	Emile Davalo	Piscine	Rue de la Mairie	le 04/12/2018
18Y0050	Patricia Bertin	Clôture	Le Rinville	le 04/12/2018
18Y0051	Louis-Marie Tattevin	Clôture	Le Port	le 19/12/2018
18Y0053	Stéphane Thiébot	Modification toiture + ouvertures	Pointe du Trec'h	le 05/04/2019
18Y0054	Martine Duteyrat	Modification accès + assainissement	Le Gazolven	tacite
18Y0055	Gilles Rousseau	Construction préau	Bocéno	le 29/01/2019
18Y0056	Jean-François Guitard	Rénovation habitation	Rue Tor Sauzen	le 27/04/2019
18Y0058	Thierry O'Neill	Châssis de toit	Brouël	le 20/02/2019
18Y0059	Cathel Marcillat	Modification châssis + ouvertures	Rue du Rest	le 08/03/2019
19Y0003	Indivision Labousse	Modification façade + ouvertures	Le Port	le 28/03/2019
19Y0004	Régis Boulay	Modification châssis + ouvertures	Kerbilio	le 28/03/2019
19Y0006	Monique Blin	Abri de jardin	Brouël	le 28/03/2019
19Y0008	Valentin Schmitt	Piscine + terrasse + modif ouvertures	Rue du Mané Rinville	le 04/04/2019
19Y0009	Département du Morbihan	Clôture + muret + parc vélos + panneau	Penhap	le 19/04/2019
19Y0010	Bruno Cambier	Châssis de toit	Rue du Rest	le 29/04/2019
19Y0013	Jospeh Haroun	Châssis de toit	Rue du Commerce	le 23/05/2019



### Association Remue - Méninges IAM

**Votre mémoire est précieuse...**

Depuis déjà 4 ans, l'association " Remue-méninges", vous aide à entretenir et à conserver ce précieux patrimoine.

Afin d'accueillir un plus grand nombre et de moduler nos interventions nous envisageons la création d'un troisième groupe, le mercredi matin.

Cette cinquième année fonctionnera, comme les précédentes, avec deux sessions de 10 séances pour chaque groupe, l'une d'octobre à Noël, l'autre de mars à juin, hors vacances scolaires.

Les groupes du mercredi seront plus axés sur les apprentissages, celui du vendredi, sur les souvenirs.

Ils vous aideront à acquérir les mécanismes nécessaires pour

enregistrer, consolider, restituer ce que vous voulez mémoriser ; ils vous aideront à stimuler votre potentiel intellectuel, vos capacités interactives, votre fluidité verbale. Pour mener à bien les exercices, il vous faudra mobiliser attention et concentration et faire appel à votre imagination.

Nous serons très heureuses de vous accueillir à notre AG annuelle qui se tiendra le mercredi 28 août à 11 heures à la salle annexe de la mairie. À l'issue de celle-ci, ce pourra être l'occasion pour vous qui n'êtes pas encore participant(e) de nous rencontrer ; vous pouvez aussi prendre contact avec nous par téléphone.

*Danielle Feneux : 06.09.76.01.11.*

*Marie-Liesse Luneau : 06.79.58.60.13.*



### Easylang

**"You live and learn"**

« On apprend à tout âge », cela pourrait être la devise d'Easylang.

Je me souviens, il y a 6 ans de cela, Easylang avait 4 ans d'existence. Ce jour-là, parmi l'assemblée studieuse, il y avait la doyenne d'âge, plus de 80 ans, et il y avait aussi une toute jeune maman et son bébé de 3 semaines gazouillant (avec l'accent) dans son berceau.

Aujourd'hui, Easylang a 10 ans révolus.

Pendant ces 10 années, le brassage des participants a été permanent, îlois de longue date ou nouveaux arrivants, tout ce « melting-pot » a toujours fait bon ménage.

Je me souviens, le 4 février 2009, le premier cours dans une salle annexe de la mairie.

Je me rappelle l'édition en anglais de lexiques pour les commerçants de l'île, la traduction de l'historique du cromlec'h pour les visiteurs anglophones, l'interprétariat à l'occasion de la Semaine du Golfe, les animations bilingues à l'école pour les CP, les Carols à Xmas, Molly Malone à la St Patrick, etc...

Mais Easylang n'aurait jamais pu exister sans l'aide constante de la municipalité, Jean Pressard et Gildas Machelot au tout début, Philippe Le Bérigot et Joël Bouf aujourd'hui. Soyez-en ici sincèrement remerciés.

Joël Bouf a été le premier président pendant plus de 5 ans. Aujourd'hui le bureau de l'association est composé d'André Lauer (président), Éric Le Masne (trésorier) et Laurette Beven (secrétaire).

Les "Easylangais" ont de la mémoire et ils la cultivent. Aussi, saluons la mémoire de Françoise, de Guy et de Jean.

« STOP PRESS »: Easylang annonce la création d'une section « Espagnol » dès la prochaine saison, en octobre 2019. Souhaitons, pour terminer, longue vie à « Easylang born in 2009 and still going strong ».

*Bernard Tattevin*

*(Fondateur d'Easylang et en est toujours, à ce jour, l'animateur)*



#### SAISON 2019-2020

##### Section Anglais :

En octobre 2019 nous entamerons un nouveau cycle pluriannuel, en recommençant par des exercices de difficulté modérée. Nos réunions se tiendront tous les mardis, hors vacances scolaires, de 17h00 à 18h30, en salle du Rinville. Une séance type se passe de la manière suivante :

- De 17h00 à 18h00 nous travaillons avec un support pédagogique à base de vidéo. Elle présente une scène de la vie courante d'un groupe de jeunes adultes de plusieurs pays anglophones et qui partagent une colocation à Londres. Nous regardons plusieurs fois la même scène en mettant l'accent successivement sur la compréhension des sons, puis des mots, puis de la grammaire.
- À partir de 18h00, tous les quinze jours en alternance, Armelle Dubois nous entraîne à la prononciation et André anime une conversation en anglais, sur des thèmes variés, préalablement choisis par le groupe.

Pour en savoir plus, appelez André (02.97.26.38.44.) ou Laurette (06.52.59.56.10.) ou venez assister à la première séance de la saison 2019-2020, le 8 octobre 2019 à 17h00.

##### Section Espagnol :

Nous envisageons de créer une section Espagnol à partir d'octobre prochain. Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître dès maintenant auprès de Chantal Martin (06.08.70.71.74.). Cela nous aidera pour les mises au point.

## ADSL

### Un sentier littoral fait son chemin...

Les autorités responsables ont enfin fait preuve d'efficacité, l'État donc la Préfecture et la DDTM, Le conseil Départemental qui est l'organisme payeur, et bien sûr la mairie de l'Île-aux-Moines.



Les travaux commencés à la pointe de Nioul par une première entreprise sont actuellement, à la mi-mai, poursuivis par une



autre qui les terminera. Chacun pourra donc faire le tour de la pointe de Nioul et apprécier à l'ouest comme à l'est des paysages marins de toute beauté.

Le sentier littoral de Brouël va être prolongé également à partir du bois de la Chèvre.

Un progrès certain... L'ADSL IAM remercie particulièrement les autorités pour cette avancée, dans l'intérêt général.

Bonnes vacances à toutes et tous...

*La Présidente, Denise Rivière*



## Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

### Le carnaval !

Sous un beau soleil s'est déroulé le carnaval de l'école. Tous les déguisements originaux ont fait la joie des petits et des grands. Le cortège est parti de l'école, pour arriver jusqu'au bourg. Pour finir, les élèves ont fait une visite surprise aux résidents de l'E.H.P.A.D. ! Cette année les enfants avaient pour conseil d'apporter tout objet pouvant attirer l'attention... maracas, tambourins, sifflets, flûtes ou encore une casserole et une cuillère en bois ! Ils ne sont pas passés inaperçus ! Bravo aux enfants et aux parents pour toutes ces bonnes idées hautes en couleurs ! (Et en décibels ! 😊)

### Le bric-à-brac !

Pour cette édition 2019, le bric-à-brac de l'école était « frais » mais réussi. Chaque table réservée était bien remplie d'objets en tous genres... Nous espérons que ce moment aura servi à faire de la place dans vos maisons... Merci à tous les participants ! On vous donne rendez-vous l'année prochaine !

### La création de l'année !

Vous n'aurez plus peur de vous salir dans votre cuisine grâce à ce très beau tablier proposé par l'APEL... Décliné en quatre couleurs différentes (rouge, chocolat, bleu clair et bleu gris), laissez-vous tenter ! Tous les élèves de l'école St Joseph de l'Île-aux-Moines devaient dessiner un légume ou un fruit. Venez admirer tous ces drôles de personnages farfelus sortant de leur imagination ! Pour cela, ils seront proposés à la vente les jours de marché. Les fonds récoltés serviront à financer les activités, les éventuelles sorties ainsi que les besoins divers de l'école. Merci d'avance !



Pour nous contacter : APEL St Joseph : 06.82.66.55.58.

Mail : apelstjoseph56@gmail.com

*L'APEL vous souhaite de passer un bel été !*



## Club des sages

Après l'exposition du 13 décembre dans la galerie Super U à Arradon, et celle du 21 décembre dans la salle annexe ici, nous avons entamé la préparation de la Semaine du Golfe dès que nous avons eu connaissance des pays invités :

- Masques vénitiens
- Bracelets et boucles d'oreilles en perles de verre
- Cartes sur Venise et la Norvège avec photos prêtées par les adhérents du club.

Maintenant nous préparons la vente de cet été (19 et 20 juillet) qui aura lieu dans la salle annexe de la mairie. Nous restons dans le thème maritime.

Venez nous voir si possible avant si vous avez des désirs spécifiques (mardi et jeudi 14h30/18h). Nous essaierons de vous satisfaire dans la mesure du possible.

*La présidente, Annick Soulat*



## Pensionnés et veuves de la Marine marchande et de la pêche

Bonjour à tous,

Je pense que vous avez tous lu « Le Demi Soldier » du mois de mars. Vous avez pu constater que nous n'avons pas bénéficié d'une quelconque revalorisation de notre pouvoir d'achat. Les ministères qui s'occupent de notre régime spécial soutiennent que celle-ci n'existe dans aucun régime spécial et que les décrets de juin 2009 ne sont applicables qu'aux retraités du régime général et du régime agricole et dont les revenus sont inférieurs à 853,24 euros. Mais avec la Commission des Affaires Sociales, au Congrès de St-Brieuc, nous allons réattaquer, une fois de plus. En ce qui concerne la réforme des retraites : Jacques Schirman, Président Fédéral et René Bernard (C.A.S.) ont rencontré M. Delevoye qui leur a dit que ce ne serait mis en place (peut-être) que dans 5 ou 6 ans et pour les futurs retraités. Nous ne sommes pas concernés par cette réforme mais nous devons penser à nos enfants qui sont marins et à ceux qui le seront. Nous avons partagé la galette des Rois le 20 janvier, et en même temps réglé nos cotisations pour 2019. Cela a été pour André Le Dugue l'occasion d'inaugurer sa fonction de Trésorier. L'après-midi s'est déroulée dans une excellente ambiance. Nous prévoyons de faire notre repas annuel au mois de juin. Et probablement, en octobre de nous réunir en amenant chacun quelque chose : plat, entrée, dessert ou boisson pour passer ensemble un moment convivial.

Le Congrès se tiendra le 29 septembre. Un voyage de 3 jours, ou un A/R par car dans la journée sont prévus.

La Présidente s'est rendue à Carhaix, le 1<sup>er</sup> mars, pour la réunion du Comité de Bretagne (comprend les 4 départements bretons). Nous y confrontons nos idées, nos projets, et essayons de résoudre quelques problèmes. Cette rencontre est très intéressante. Il ne faut pas oublier que les marins bretons sont la majorité de la Fédération.

Le 4 mars réunion à l'ENIM à Lorient de la Commission des Affaires Sociales en vue de préparer le Congrès de St Brieuc...

Le 16 avril, réunion du Bureau Départemental à Étel

Le 19 avril Conseil d'Administration

Le 28 avril Assemblée Générale Départementale au Palais des Arts Vannes

Le 9 mai Assemblée Générale Belle-Île

Vous avez tous le bon souvenir de Fifine et de Michel Crolas son époux que j'ai revus au repas des Marins à Languidic. Ils étaient en bonne forme après une assez longue période de soucis de santé.

Je vous souhaite à tous une très bonne santé et de passer un très bel été.

*Michèle Beven et le Bureau*



## Izen'arts

L'été arrive et il est temps pour nous de faire le bilan de cette année 2018/2019. Il est plus que positif !

En effet, dès la rentrée de septembre, Izen'arts a pu proposer au Rinville, tous les samedis hors vacances scolaires, les activités suivantes pour les adultes :

- danse moderne (14h – 15h30)
- stretching (11h-12h)
- tai-chi (9h30 – 10h30)

Les cours enfants ont été suspendus cette année faute de participants. Nous tenterons de ré-ouvrir un cours de danse à partir de septembre prochain, si le nombre d'inscrits est suffisant (5 minimum).

Au cours de l'année, l'association a pu proposer de nouvelles activités :

2 modules de 8 séances chacun de sophrologie ludique pour enfants/ados auxquels ont été inscrits entre 8 et 12 enfants.

Des thèmes comme la respiration, la conscience de son corps, savoir s'exprimer mais également écouter sont abordés.

Des modules de sophrologie pour adultes sont également disponibles, mais qui restent à planifier selon les demandes. Les thèmes proposés sont : La confiance en soi, le sommeil, le stress et les émotions. Pour finaliser un module, il faut entre 8 et 12 inscrits.

Enfin, nous avons le plaisir en cette fin d'année de voir l'aboutissement du projet musique porté par notre présidente Marine Montoriol. Deux cours sont ouverts aux enfants :

- La guitare avec 5 élèves, qui ont lieu à l'école Saint Joseph qui nous accueille très gentiment.
- Le piano avec 7 élèves.

À la rentrée, les cours cités ci-dessus se poursuivent.

Les modules de sophrologie pour adultes n'attendent que vous.

Et si vous êtes intéressés par l'apprentissage de la guitare et/ou du piano, des cours pour adultes peuvent être également proposés. Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher d'une des membres du bureau : Lénaïc Beven, Nadège Martin, Marine Montoriol ; nous envoyer un mail à [izenarts56@gmail.com](mailto:izenarts56@gmail.com), ou sur notre page FaceBook, (en cours de conception) Izen'Arts - Le Zen et les Arts sur l'île aux moines : <https://www.facebook.com/1203516919825238/photos/1203517263158537/>

### Korollerien Izenah

La saison 2019 a commencé par une représentation, Semaine du Golfe oblige !, le jeudi 31 mai sur le port dans un cadre magnifique fait de nombreux et grands voiliers, le groupe Penn Bihan nous accompagnait pour l'occasion.

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer :

- Dimanche 28 juillet, pour la Fête de la mer à la pointe du Trec'h
- Samedi 23 novembre, notre spectacle de fin d'année à la salle polyvalente.

À bientôt et bonnes vacances à tous

*La secrétaire, Catherine Le Roux*



### Kin-Ball Club Îlois

Les Requins Blancs (+ 13 ans) et les Requins Arlequins (8/13 ans) ont fait une belle saison et étaient 5<sup>ème</sup> dans leur catégorie avant le dernier Open du championnat de France le 26 mai aux Ponts de Cé (49). Des nouveaux et nouvelles joueuses sont venus renforcer les rangs en cours d'année et l'année prochaine va être encore passionnante.



Une équipe mixte îloise senior sera à la Coupe du Monde du 27 octobre au 2 novembre aux Ponts-de-Cé en catégorie Pro de l'Open International ! En fait, les jeunes de + 16 ans, jouant déjà en senior et en National avec le club de Vannes vont défendre les couleurs de l'Île-aux-Moines ! Ils seront accompagnés de leur en-

N'hésitez pas, nous serons très heureux de vous compter parmi nos membres et pouvoir vous faire profiter des activités proposées. Enfin, un grand merci à notre municipalité qui nous soutient dans la mise place de toutes ces activités tant par son aide financière que logistique (salle communale).

Toute l'équipe d'Izen'arts vous souhaite un très bel été !

*Le bureau Izen'arts*



traîneur et de joueurs expérimentés (dont un ancien de l'équipe de France) avec un objectif d'atteindre les finales de cet Open International !

Des tournois auront lieu cet été pour financer cette compétition ! Soyez à l'écoute !

*Sportivement,  
Le Président, Armand Plessis - 06 07 84 99 52*



## Pilates

Le Pilates sur l'Île-aux-Moines fait de plus en plus d'adeptes. Cela fait déjà 4 ans que Franck Ameaume, coach sportif (à domicile, en entreprise) et professeur de Pilates dispense ses cours sur le rocher. Cet ancien professeur d'E.P.S., s'est spécialisé dans le sport santé, il intervient aussi dans la formations des futurs coaches sportifs en Licence Pro des Métiers de la Forme au STAPS de Rennes. Cette technique de renforcement des muscles profonds apporte beaucoup de bienfaits, notamment pour tous ceux qui ont des problèmes de dos ou en prévention. Préconisé par le milieu médical, utilisé par le milieu sportif professionnel, le Pilates peut être pratiqué par tout le monde. La discipline séduit de plus en plus de jeunes et d'hommes sur l'île. Les cours de Pilates ont lieu toute l'année, même l'été, à la salle du Rinville, tous les lundis et vendredis à 17h et à 18h. Celui du vendredi à 18h est plutôt réservé aux débutants afin de prendre le temps de bien comprendre la méthode et progresser à son rythme sans risque. Le travail musculaire précis peut être intense mais la bonne humeur règne toujours ! Alors venez vous aussi prendre soin de votre corps en le renforçant grâce à la méthode Pilates.



Franck proposera à nouveau cette année, sur la Grande Plage de 11h à 12h, des cours de Gym renfo ludiques (les lundis et jeudis) et du stretching (les mardis et vendredis) du 22 juillet au 28 août ! Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Franck Ameaume au 06.09.12.44.09

Franck



## Jeunesse et Marine

**Bien plus qu'une école de voile ! Soixante ans d'apprentissage de la mer et de ses valeurs !**

Jeunesse et Marine a été créée il y a soixante ans, sur une idée simple et forte : la mer est une école extraordinaire des grandes valeurs de la vie. À travers la découverte de ses métiers et de ses exigences et par la pratique de la voile en particulier, la mer nous enseigne la patience autant que l'audace, la responsabilité collective et individuelle, le geste juste et la prudence.

Chaque année, Jeunesse et Marine forme des enfants et des adolescents à la connaissance du milieu marin, à la pratique de la voile et à l'apprentissage de la vie en équipage. Sécurité, pédagogie et enthousiasme sont les maîtres mots d'une école de voile qui a initié plus de 75 000 jeunes marins depuis 1959. Le principe de notre association, et sa grande fierté, c'est l'engagement successif et renouvelé de chaque génération au bénéfice de la suivante : les stagiaires d'hier sont les moniteurs d'aujourd'hui, dûment formés et fiers de transmettre le savoir et « l'esprit » de Jeunesse et Marine. Au cœur du golfe du Morbihan, et un peu plus si l'on parle de croisière, Jeunesse et Marine propose toute une gamme de stages de voile, accessibles dès le plus jeune âge : c'est aussi une de nos fiertés. En hébergement sur les centres de l'Île-aux-Moines et de l'île d'Arz, en externat, en raids nautiques ou en croisières, chacun y trouvera les vacances dont il rêve, et, plus qu'un simple stage, une tranche de vie « ensemble » autour de cette mer qui nous fascine.

Spécialiste des jeunes, Jeunesse et Marine a mis en place pour chaque stage un programme technique adapté à la tranche d'âge concernée, permettant à chacun de progresser à son rythme jour après jour : à chacun ses envies selon ses capacités !

Chaque stage a sa place dans la progression pédagogique globale de Jeunesse et Marine afin de permettre à chacun de prendre plus d'initiatives et de pouvoir naviguer un jour de manière autonome. Qu'il débute dès 7 ans ou plus tard, grâce à une progression



technique sur plusieurs années, le jeune pourra devenir, de stage en stage, un marin responsable formé à naviguer en toute autonomie.

Venez naviguer avec nous dès cet été !

Dériveur, catamaran, voile collective, planche à voile ou croiseur, en externat, pour un raid itinérant de 2 jours à une semaine, ou pour une croisière à destination des îles bretonnes ou jusqu'aux côtes britanniques ou espagnoles, selon l'âge, l'expérience et vos envies, de 7 ans à 17 ans nous vous aiderons à choisir la formule qui vous convient.

Pour les renseignements et les inscriptions vous pouvez contacter le secrétariat à Paris toute l'année ou la base de Penhap pendant l'été et les petites vacances. Vous pouvez vous procurer notre catalogue sur notre base de Penhap, en faire la demande ou le télécharger sur notre site Internet.

Jeunesse et Marine à l'Île-aux-Moines : +33 2 97 26 31 57  
Jeunesse et Marine - 9, rue de la Véga 75012 Paris  
+33 1 53 58 30 70 - [siege@jem.asso.fr](mailto:siege@jem.asso.fr)  
<https://jeunesse-et-marine.org>



### ANIM

L'aventure continue...

Et ceci en grande partie grâce aux partenaires qui nous suivent depuis de nombreuses années, et à notre équipe de 30 à 40 bénévoles qui répondent présent chaque année au mois d'août sur les trois jours du festival de la Voile.

L'histoire de ce festival, son impact économique, sa couverture médiatique et son importance dans le milieu nautique autour du golfe du Morbihan nous conduisent à poursuivre l'organisation de cet incontournable événement estival de notre région, épaulé par le Département ainsi que par Golfe du Morbihan Vannes Agglo et la mairie de l'Île-aux-Moines.

Nous mettons l'accent sur la jeunesse avec deux dispositions qui furent l'une et l'autre couronnées de succès lors de l'édition 2018 :

- Le festival Jeunes, disputé pendant le festival ouvert aux 7 / 16 ans. Il est autonome, organisé sur une journée avec l'aide de 47° Nautik, et il se termine par une remise des prix. Son but : promouvoir la voile chez les jeunes.
- La gratuité de l'inscription au festival de la Voile, pour tous les dériveurs, catamarans de sport et équipage de moins de 20 ans.

## Association pour un Sinagot Îlois

Les nouvelles du Crialeïs

Un grand MERCI à tous.

En décembre nous avons lancé un appel à l'aide pour redonner au bateau tout son éclat. Votre réactivité et votre générosité montrent combien vous êtes attachés à ce bateau et font qu'aujourd'hui il est de nouveau à flot après de nombreuses semaines passées au chantier du Guip où il a bénéficié de tout le savoir-faire des équipes d'Éric. Merci à eux et à Pierre qui a dirigé les travaux.

Merci aux frères Beven(évoles), Robert et Jo qui ont donné sans compter leur temps et assuré un nombre de tâches impressionnant (grattages, colmatages, peinture, démontages, remontages, ponçage, lasurages, calfatages...) et la liste est longue.

Merci à vous tous, adhérents, qui avez apporté dès le début de l'année votre cotisation, très souvent augmentée d'un supplément généreux. Merci à nos « voisins de Port », le Charlemagne et le Cap Horn, qui se sont vite manifestés.

Merci à tous ceux qui ont participé à la cagnotte « litchi » qui a été suivie par plus de 115 donateurs.

Merci aux élus qui ont réagi généreusement, merci à la municipalité de l'Île-aux-Moines et à son maire Philippe Le Bérigot, merci au Département et à son Président François Goulard, merci à GMVA et à Pierre Le Bodo son président qui tous nous ont immédiatement soutenus. À l'heure de la rédaction de ces quelques lignes, nous n'avons pas encore le résultat de la commission régionale mais

## Tournois de tennis à l'Île-aux-Moines

Un groupe de résidents organise chaque année sur leur terrain de tennis, deux tournois ouverts, l'un pour les jeunes jusqu'à 14 ans et l'autre pour les adultes hommes et femmes.

Cette année le tournoi aura lieu les mercredi 7 et jeudi 8 août 2019. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à réserver la date et à vous inscrire sur la feuille qui sera mise en place à l'entrée des courts rue du Prado à partir du dimanche 4 août.

Olivier Luneau



Notre objectif est bien de dynamiser les échanges entre "navigateurs" et "terriens", il est important que cette exceptionnelle ambiance de régate que nous connaissons sur l'eau puisse être également vécue à terre, à sa façon.

Rendez-vous pour la 23<sup>ème</sup> édition du festival de la Voile les 15, 16, 17 août 2019.

Bon vent à tous

L'ANIM



nous ne doutons pas d'une réponse favorable.

Toutes ces réactions et cette générosité ont permis que le bateau soit prêt pour la Semaine du Golfe et qu'il revienne participer aux différentes manifestations de bateaux de travail prévues dans la région et auxquelles il avait dû renoncer en 2018. C'est votre action qui a permis ce retour et sans toute cette mobilisation rien n'eût été possible.

Un grand MERCI à tous.

Le Bureau

Pour profiter du bateau et du Golfe et préparer une sortie prenez contact avec le Patron au 06.70.07.08.42.

## Les Escales Musicales

Cette année marque le 25<sup>ème</sup> anniversaire de cette série de concerts créée en 1994 à l'initiative de Micheline Fromangé.

La programmation proposée par l'association privilégie cet été la participation d'artistes ayant suscité un enthousiasme particulièrement chaleureux de notre public au cours des saisons précédentes. Nous restons cette année encore attachés à proposer des programmes variés pour le plaisir des oreilles de tous !

5 concerts et 4 ateliers « pré-concerts gratuits » vous seront donnés à entendre.

- Mardi 23 juillet : musique française, J. Hurel (flûte) et H. Couvert (piano)
- Mardi 6 août : musique baroque d'Espagne, Ensemble Stravaganza
- Samedi 17 août musique romantique, R. Chrétien (violoncelle) et M. Pikulsky (piano)
- Dimanche 18 août concert anniversaire, Maîtrise de Bretagne : œuvres profanes et sacrées du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours.



- Dimanche 27 octobre musique Klezmer et Yiddish, «Bubbey Mayse »

Le tarif d'entrée pour les concerts est identique aux saisons précédentes : pré-concerts gratuits / concerts 15€, 12€, -13 ans gratuit. Site internet [www.escalesmusicales.fr](http://www.escalesmusicales.fr)

J.M. Chrétien



## Festival Théâtre en Herbe

L'été est proche...

Alors il est temps de vous révéler quelques indiscretions du prochain programme que nous espérons « exceptionnel » pour ce 10<sup>ème</sup> anniversaire du Festival « Théâtre en Herbe 2019 ».

Nous aurons le grand honneur d'accueillir, Francis Huster, Christophe Barbier, ainsi que Nathalie Mann et Hugues Leforestier.

... Très vite nous vous communiquerons leurs programmes.

Nous travaillons également sur la programmation « hors les murs » avec les anciens élèves du cours Florent et nous espérons la présence de "la Compagnie du Caillou" qui peaufine son programme.

D'ores et déjà vous pouvez réserver vos dates les 9-10-11 et 12 août 2019 (pour la compagnie du Caillou).

Faites du bruit autour de ces rendez-vous pour les rendre plus que jamais incontournables dans la saison été 2019 de l'Île-aux-Moines. Le festival c'est vous qui le faites, vous qui le rendez audible par votre présence en nombre. Réservez vos dates et parlez-en pour qu'il s'inscrive dans le temps.

Vos amis du continent peuvent aussi se joindre à nous car les bateaux circulent tard après le spectacle et permettent de revenir sur la terre ferme...



Nous espérons pouvoir vous annoncer rapidement d'autres cadeaux pour ce 10<sup>ème</sup> anniversaire.

Nous comptons sur vous et votre précieuse aide pour ce « faire-savoir ».

Comme les années précédentes nous aurons besoin de volontaires bénévoles pour quelques services tels les transports et accompagnements nécessaires auprès de nos artistes. Vous pouvez déjà exprimer vos potentielles disponibilités. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Au grand plaisir de vous revoir au plus tard cet été, Avec toute notre amitié.

Hervé Masquelier

## La Compagnie du Caillou

Ami(e) du Caillou,

Tout va bien, l'ambiance est amicale et chaleureuse. C'est pourquoi nous avons retenu pour cette année de monter 2 pièces de théâtre et une lecture.

- *Sans domicile Félix !*, comédie en 7 scènes de Frédéric Dubost, mise en scène par Blanche Raine.
- *C'est la guerre, Monsieur Gruber*, comédie dramatique de Jacques Sternberg, mise en scène par Marina Didier.
- *Inconnu à cette adresse*, drame épistolaire de Kressmann Taylor, mise en scène par Armelle Dubois

Les dates de ces spectacles ne tarderont pas à vous être communiquées.

D'autre part, Joël Bouf et Daniel Rouyre ont pris contact avec l'association « Arts en scène » à Vannes. Elle réunit différentes troupes de l'agglomération et nous invite à jouer « Un air de famille » le jeudi 13 juin. Le but de cette audition étant d'être choisis pour la jouer sur le continent si nous obtenons de leur part l'agrément de les rejoindre.

C'est donc un programme ambitieux qui prend forme.

À bientôt sur les planches !

Le président, Bertrand de Reourseaux

### Passeurs de films

#### Le cinéma débarque sur l'Île-aux-Moines

La première édition de « Passeurs de films », Les rencontres de cinéma de l'Île-aux-Moines, aura lieu vendredi 2 août, samedi 3 août et dimanche 4 août 2019.

Ces rencontres nées de la passion pour le cinéma d'une douzaine d'amoureux de l'Île-aux-Moines, donneront l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de partager trois soirées de cinéma en présence d'invités prestigieux. Le vendredi et le samedi soir, les films seront présentés en plein air sur grand écran place de la Mairie.

La soirée du vendredi 2 août sera consacrée à un.e invité.e d'honneur (un acteur ou une actrice, un réalisateur ou une réalisatrice) qui présentera un de ses films récents.

Samedi 3 août Costa Gavras nous fera l'honneur de sa présence. La soirée débutera par une rencontre avec le grand réalisateur,



puis à la nuit tombée sera projeté « Compartiment Tueurs » son film de jeunesse devenu culte (avec Yves Montant, Simone Signoret, Jacques Perrin, Charles Denner, Jean-Louis Trintignant et une pléiade d'acteurs).

Enfin dimanche 4 août à 20h30 projection au Rinville (l'ancienne école publique) du nouveau documentaire d'Alain Cavalier « Être vivant et le savoir ». Ce film projeté cette année en séance spéciale au Festival de Cannes, met en scène l'écrivaine Emmanuelle Bernheim, grande amie du cinéaste et habitante de l'Île-aux-Moines, disparue il y a deux ans.

Un passeur (le bateau !) est prévu en fin de projection pour ramener à Port-Blanc les spectateurs qui n'habitent pas sur l'île.

Contact : [passeursdefilms@gmail.com](mailto:passeursdefilms@gmail.com)

Facebook : [@passeursdefilms](https://www.facebook.com/passeursdefilms)

Instagram : [passeursdefilmsileauxmoines](https://www.instagram.com/passeursdefilmsileauxmoines)

[www.passeursdefilms.fr](http://www.passeursdefilms.fr)



### La Fête de la Mer



Nous vous donnons rendez-vous pour cette nouvelle édition du PARDON DE LA MER à la Pointe du Trec'h, le dimanche 28 juillet. Suite à la procession de l'Église vers la Pointe et à la messe célébrée en plein air, s'y déroule une fête champêtre sur ce site merveilleux de l'Île. Ces animations ont pour but d'aider au fonctionnement de l'école Saint Joseph. Venez nombreux nous rendre visite.

*Les membres de l'association La Fête de La Mer*



### Association des jeunes Îlois

L'AJI est de retour pour une septième saison. Avec toujours autant de plaisir, nous vous proposerons des événements variés qui cette année - plus que jamais - se mettent au vert.

L'écologie est un point important pour notre association. C'est pourquoi, nous avons mis en place il y a quelques années les gobelets réutilisables, permettant à chacun de se délecter d'une bonne bière (plusieurs fois), mais dans un seul gobelet. De vrais alcoolistes ! Après le plastique, l'AJI s'attaque aux mégots et vous proposera un système innovant de collecte cet été.

#### Les pique-niques électroniques

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la grande plage se transformera les : lundi 8 juillet, samedi 27 juillet et samedi 10 août - en piste de danse. Jeunes et moins jeunes pourront découvrir ou redécouvrir des pépites musicales venant des quatre coins du monde. Le rendez-vous est pris, on vous promet de vous faire danser autour d'un barbecue tenu par nos cuistots expérimentés.

#### La course des garçons de café

A-t-on encore besoin de vous présenter cet événement quasi historique, qui rassemble tous vos serveurs préférés, s'affrontant dans une course endiablée, déguisés jusqu'au bout des ongles.



Chaque restaurant présentera son candidat qui, on l'espère, leur ramènera le trophée tant convoité qui trône fièrement au Pod Bronnek cette année. TOUT LE MONDE A SA CHANCE. Quentin Fourmaintraux en est la preuve ! Loin d'être le plus rapide, il a su grâce à son habileté et sa ténacité (sixième participation) l'emporter sur le fil.

Tous ces bons moments et tous les souvenirs qui en découlent n'existeraient pas sans le soutien de la mairie, des commerçants et des bénévoles de l'AJI, qui chaque année s'investissent un peu plus. Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux cette année encore pour manger, échanger et danser au gré des marées.

*Le bureau*

## Le Trech 2020

### L'Association Le Trech 2020 prépare la nouvelle saison !

Le nettoyage de la côte ouest de l'île, organisé chaque été, est planifié cette année le samedi 27 juillet 2019, le matin (9h30 - 12h). Il se terminera par un apéritif convivial.

L'association organisera également un passage des "encombrants" pendant le mois d'août, à une date qui sera précisée ultérieurement. La mise en valeur et la protection du site ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre des débats de l'association et nombreux sont les thèmes abordés, les actions à mener. L'association Le Trech 2020 a besoin de tous les habitants du Trech pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté. Pensez à adhérer nombreux ! letrech2020@gmail.com

*Le bureau du "Trech 2020"*

## Les Amis de Penhap

L'association Les Amis de Penhap aura 7 ans d'existence au mois de septembre prochain. Elle reste mobilisée et active pour la conservation et la protection du site de Penhap.

- Elle est notamment attachée à la question de l'enfouissement des lignes aériennes. Comme chacun a pu (et peut encore) le constater les lignes aériennes (EDF, Téléphone, Fibre) et les poteaux qui les soutiennent défigurent le site de Penhap pourtant classé Zone naturelle. Les demandes réitérées de l'association auprès de la mairie pour voir procéder à leur enfouissement ont été prises en compte et nous remercions le maire de sa mobilisation sur le sujet et de son efficacité pour le voir aboutir. À l'occasion de la réfection pour cause de vétusté d'une partie du réseau EDF, il a en effet été décidé en concertation entre le syndicat Morbihan Énergies et la commune de l'Île-aux-Moines de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des lignes aériennes sur le secteur de Penhap depuis le chantier du Guip. Selon les informations données cet enfouissement est programmé pour 2019/2020.
- La dégradation des sentiers côtiers de Penhap, situés dans des zones remarquables tant pour la qualité des sites que pour la végétation, est également une préoccupation de l'association. Nous avons constaté en parcourant ces sentiers une accélération de leur dégradation depuis les trois dernières années en raison de la densité de circulation des piétons pendant les périodes d'affluence (été et grands week-ends), de la circulation des vélos sur ces sentiers nonobstant les interdictions, et du passage d'engins d'entretien inadaptés à l'échelle de sentiers piétonniers pour des coupes et élagages trop importants qui les transformeront à terme en « autoroutes »...
- Ce sujet a été évoqué avec le maire au cours de l'été 2018 et l'association lui a adressé au mois de novembre un constat exhaustif de l'état de ces sentiers accompagné de suggestions pour leur préservation. Elle forme le vœu que ces suggestions soient prises en compte par la mairie dans un souci de protection de l'environnement et de la végétation.
- Des toilettes sèches ont été installées au printemps dernier aux abords du dolmen. Elles sont régulièrement entretenues par les services de la mairie pendant l'été et il semble que les problèmes d'odeurs aient été globalement résolus. Demeure en revanche non traitée la question de la réduction de leur visibilité par la mise en place de plantations conformément aux



engagements de la mairie. Ces plantations devaient être mises en place après l'été. Elles ne le sont toujours pas ce qui est tout à fait dommageable pour l'environnement du site du dolmen, ces toilettes étant par leur situation particulièrement visibles tant du dolmen que des routes et chemins qui y mènent.

- La question des poubelles reste malheureusement toujours d'actualité. Vannes Agglo a mis en place un socle en béton sous les poubelles de la croix de Penhap et installé des poubelles neuves, mais sans aucun dispositif de types caches en bois ou haies végétales de nature à les dissimuler, et des déchets divers demeurent autour de ces poubelles. Rien n'a été fait pour la poubelle de la cale de Carlez particulièrement « inhospitalière » sauf peut-être pour certains habitants à quatre pattes...

L'association garde le cap. Son bureau a été renouvelé lors de l'assemblée générale d'août dernier. Joëlle Marteau succède à Hugues Collantier en qualité de trésorière et Paule Guimbail-Gueret succède à Philippe Rousselet en qualité de secrétaire.

Un nettoyage de plage sera organisé au début du mois de juillet. Nous aurons besoin de bonnes volontés.

Merci à tous et toutes de vos contributions.

La fête annuelle de l'association se tiendra comme les années précédentes dans la première quinzaine du mois d'août en fonction de la météo. Toutes les idées sont bienvenues pour l'animation de ce moment chaleureux et festif de rencontres et de partage entre toutes les générations.

Bon été à tous.

*La Présidente, Dominique Morfoisse*

### L'Isle-aux-Moines, ses mœurs et ses habitants, par M. le Docteur J-J. Mauricet (extrait)

*Pendant 50 ans j'ai exercé la médecine, et l'Isle-aux-Moines est une des communes que j'ai le plus visitées ; j'ai rapporté de mes courses à travers l'île les meilleures impressions de ma pratique, et je me complais encore à me bercer de leur souvenir. Le caractère distinctif des habitants se résume pour moi en quelques traits principaux. Chez les hommes un courage héroïque, une grande intrépidité dans le danger. Chez les femmes une tendance à la rêverie et à la mélancolie, qui n'exclut pas une grande énergie, une piété douce, un sentiment profond de dignité personnelle. Quelques esprits chagrins ont ridiculisé le sentiment en le traitant de fierté déplacée ; pour moi, je suis loin de partager cette opinion. Une certaine fierté sied bien à la femme, c'est une sauvegarde et une garantie du respect de soi-même et des autres, et puisque la perfection n'est pas le lot de l'humanité, ne suis-je pas en droit de dire : Mieux vaut l'exagération d'une qualité, que sa suppression absolue.*

... les Espagnols qui avaient construit un fort dans Baden avaient établi des relations dans notre île et y ont laissé derrière eux quelques soldats attardés. Plus d'une fois j'ai entendu des hommes sérieux attribuer à ces relations avec l'Espagne, la terminaison en O qui caractérise plusieurs noms propres de nos insulaires. On y trouve fréquemment les noms de Luco, Rozo, Prado, et ce qui est remarquable, une ancienne famille de l'île porte le nom de Pinto, pilote de Christophe Colomb.

Ces préliminaires m'ont paru indispensables à une esquisse rapide de la constitution physique et morale de la population, surtout de la population féminine de l'île que nous décrivons.

Les habitants pouvaient se partager autrefois en quatre classes, et maintenant encore, c'est à peine si elles sont mélangées.

1° Au rang inférieur, une agglomération de laboureurs dédaigneusement appelés par les marins paysans, d'ouvriers menuisiers, maçons, carriers, etc., en grande partie originaires du continent.

2° Les matelots, presque tous clients des familles de capitaines dont ils étaient les subordonnés pendant la traversée et dont ils acceptaient volontiers le patronage au retour dans leurs foyers.

3° Les maîtres, aujourd'hui les capitaines au cabotage ; jadis, cette classe se partageait en deux, suivant qu'elle s'appliquait au grand ou au petit cabotage.

4° Enfin, l'aristocratie des capitaines au long-cours, constituée par quelques familles peu nombreuses, possédant une partie notable du territoire de l'île. Ces distinctions se sont effacées en partie, et les familles de capitaines se sont alliées entre elles sans toutefois se confondre avec celles des matelots.

Il est impossible qu'une population ainsi agglomérée ne présente pas des traits caractéristiques ; elle est toute maritime, car j'élague comme étranger l'élément agricole.

Quelques familles rares représentent l'aristocratie ; les nombreux matelots forment la masse, pendant longtemps peu instruite, des



habitants. Entre ces deux parties de la population se trouvent les capitaines au cabotage et leurs familles, formant par leur nombre et leur éducation l'âme du pays.

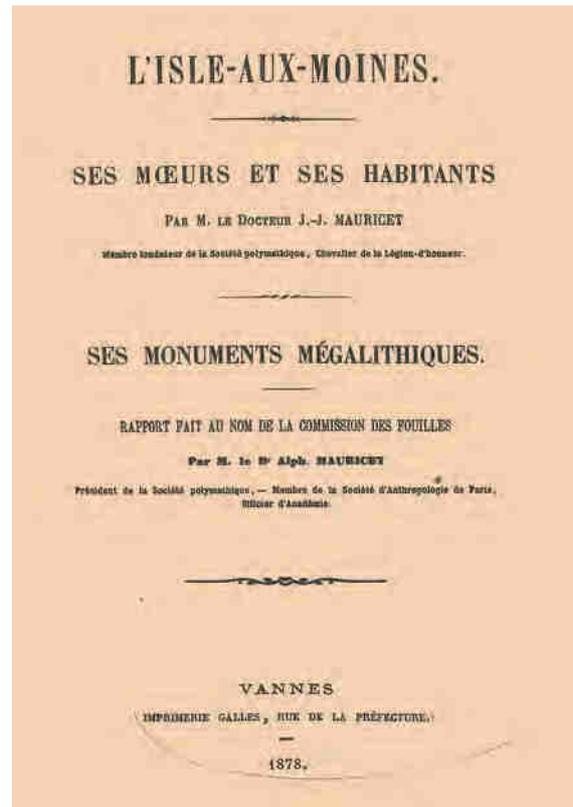
Les mariages se font entre compatriotes, trop souvent entre parents : aussi les maladies, le type physique et le moral des insulaires n'ont-ils subi depuis longtemps aucune altération.

L'île est préservée par les vents dominants des vasières qui forment à l'est un vaste plateau. À l'ouest, elle est baignée par le grand courant dont la rapidité sur un fond de granit est essentiellement purifiante ; les maladies dominantes sont inflammatoires. Pendant 50 ans j'y ai observé des épidémies de coqueluche, de rougeole, de dysenterie (sic) inflammatoire ; deux fois seulement de fièvre typhoïde importée par des étrangers. Les affections nerveuses y sont communes, et je crois que les mariages consanguins doivent contribuer à les entretenir conjointement avec les émotions douloureuses qui forment l'histoire d'une femme de marin.

Veut-on apprécier la population de l'Isle-aux-Moines : il faut d'abord entrer à la salle d'asile (ou jardin d'enfants, y étaient accueillis les enfants de moins de 6 ans, aujourd'hui nous l'appellerions « Maternelle » ndlr). On y verra une charmante collection d'enfants vigoureux, frais et bien portants. Pas ou fort peu de ces figures surnoises, méchantes, alternativement hypocrites ou impertinentes, des gamins de nos villes. Ces

enfants-là vous regardent droit, en face ; sans crainte, sans honte, mais avec respect. C'est qu'à l'école les Sœurs les ont élevés avec une sollicitude toute maternelle. Rentrés chez eux, ils sont accueillis avec toutes les chatteries que permettent à leurs mères ou à leurs sœurs aînées des ressources bien restreintes. Vienne le père de famille, ce sera bien autre chose. Le marin a bien des misères qu'entraîne le séjour à bord. Chez lui, il ne veut pas qu'on pleure, femme, enfants, jeunes gens, tout doit être joyeux. La mère fait-elle une observation : tu gronderas plus tard ; quand je suis ici je ne veux pas qu'on rechigne. Aussi quelles tribulations pour le docteur. – Pourquoi n'a-t-on pas pris l'huile de ricin, le vin de quinquina que j'avais prescrit ? - Que voulez-vous, docteur, il n'a pas voulu ! – Vous avez failli le tuer d'une indigestion de crêpes ou de mitonnée trop épaisse. – Dame, il en voulait... et voilà comment ces petits tyrans domestiques préludent à la domination qu'ils exerceront plus tard sur leurs barques dont ils se diront maîtres après Dieu.

Ce qui attriste l'étranger, c'est la réponse qui lui est faite trop souvent quand il demande des renseignements sur la famille de ces jolis espiègles ; c'est un orphelin, Monsieur ! et cette réponse vous est faite une fois sur quatre. L'enfant grandit et la mer, cette mer inexorable qui lui a enlevé un père, un frère aîné, d'autres parents peut-être, la mer l'attire ; au sortir de l'école il court aux bateaux. Si la famille possède peu de chose, on le laisse faire, mais s'il y a de l'aisance, les femmes s'assemblent, on tient conseil, les matrones entendues on décide que le jeune homme (car il a pris de l'âge) sera envoyé loin, bien loin de la mer, à Sainte-Anne, mieux encore à Ploërmel, pourvu qu'on l'éloigne de la mer. On a compté sans les vacances : vienne le mois d'août, l'enfant ne quittera plus les bateaux si ce n'est pour se jeter à l'eau comme un poisson. Octobre le rappellera en vain au collège, son oncle ou un ami de la famille est en partance, il veut s'embarquer, il aime mieux être mousse que gratteur de papier ; et comme on lui a cédé à 4 ans, on ne lui refusera pas à 15 d'affronter les dangers qui ont déjà coûté tant de larmes à ses parents. Élevés ainsi, ces



*Exemplaire offert à la commune par le Dr Yves Bour.*

hommes deviennent de vaillants marins très-appréciés (sic) par leur courage et leur sang-froid par tous nos chefs d'escadre. Et cependant, si vous leur demandez de se rendre par terre et après le coucher du soleil de l'Isle-aux-Moines à Vannes ou à Auray, ils n'oseront faire ce voyage que s'ils sont en nombreuse réunion. La nuit et la solitude les effraient, non les hommes.

... À suivre dans la prochaine gazette

## Les gourmandises de l'île

### Les recettes de Flo

#### Melon apéro

Mixer 1 melon, 20 g de gingembre râpé, un peu d'huile d'olive, sel, poivre, (un peu de vin blanc sucré). Verser dans des petits verres.

#### Crème de carottes aux pétoncles et cumin (6 pers.)

6 belles carottes, 18 pétoncles, 3 c à s de crème épaisse, 2 tablettes de bouillon de légumes, 30 g de beurre, 1 c à s d'huile d'olive, 1 c à s rase de cumin en poudre, 1 c à c de graines de cumin, sel, fleur de sel, poivre.

Réserver au frais les pétoncles nettoyées et bien épongées.

Peler les carottes, et les couper en rondelles.

Dans un faitout, faire chauffer l'huile et y mettre les carottes à revenir quelques minutes en remuant, puis verser 1,5 l d'eau chaude avec les deux tablettes de bouillon. Laisser cuire à petit feu 20 à 25 min. Laisser refroidir un peu puis mixer le tout et ajouter crème et cumin en poudre, saler, poivrer et remettre sur feu doux. Faire saisir 1 min les noix de pétoncle. Les répartir dans des bols et verser la crème de carottes. Saupoudrez de grains de cumin et de fleur de sel.





L'Île-aux-Moines a accueilli Venise et la plaisance classique de + de 8 m. (flottille 4)



La grande parade commentée par Daniel Gilles, Roger Zabel et Marcel Charpentier



*On se déguise, Korollerien défile et danse, des acrobates investissent le Guip, les enfants visitent le Shtandart, les bénévoles sont à pied d'œuvre, et quitter l'île est difficile !*



## Chantier du Guip - Le renouveau

**D**epuis le début de l'année, le chantier du Guip à Penhap est en plein bouleversement avec l'arrivée d'un nouveau « patron » qui dirige désormais une belle équipe de six « compagnons ». Des projets plein la tête !

Ceux qui ont poussé la promenade jusqu'à Penhap ont dû remarquer la modification des lieux, l'importance du « ménage » réalisé tout autour de l'anse naturelle du Guip, blottie sous le vent de l'île, et son chantier artisanal. Nettoyage des lieux alentours, fauchage des fougères et des ronces, enlèvement des épaves, rangement des bateaux calés sur de nouveaux tas. Une nouvelle équipe de six « compagnons » a pris les choses en main sous la houlette de Fred Bouges pour un renouveau du chantier. Deux d'entre eux assurent la « maintenance navale » (Yves Mergault et Pierrick Rivron). Ils sont responsables de la partie « entretien » des bateaux en stationnement sur le vaste terrain de 3 500 m<sup>2</sup>. Forts de plusieurs compétences, ils travaillent sur la mise à l'eau, la manutention, la stratification, la motorisation, le matelotage. Quatre autres personnes sont formées à la « charpente traditionnelle » (Pierre Lotodé, Olivier Cyrie, Eric Morvan et Jérémy Boulin). Ils ont en charge la construction de bateaux neufs comme les Guépard ainsi que la réparation sur les bateaux en hivernage. Plusieurs unités sont aussi confiées au Guip pour y subir de profondes réparations comme cette année « Belle de Vilaine » long de 10 mètres, le sinagot de l'île « Crialéis », « Corbeau des mers » sloop caseyeur de 11 m construit en 1931, « Taquin » un joli bateau de plaisance à clins, ou encore un sloop en bois de 8 mètres dont le port d'attache est le bassin de la Bastille à Paris !



équipe dynamique et équilibrée disposant de compétences complémentaires. » Sa bonne connaissance du chantier de Brest pourra l'aider à mettre en place des synergies communes comme par exemple la commande des bois (chêne, mélèze, sapelli, kaya, spruce, pin d'Orégon) ou le renforcement de l'équipe à l'occasion de travaux particuliers. Celle de Brest dispose d'un excellent peintre ainsi que de mécaniciens ayant une connaissance particulière de la mécanique et de certaines techniques embarquées.

Pour les prochaines années, des projets sont à l'étude, et devraient voir le jour dès 2020 : modernisation des bâtiments pourvus d'installations plus fonctionnelles (bureau et sanitaires), aménagement d'un lieu le stockage des voiles et des moteurs, local protégé des poussières pour la réalisation des vernis et des peintures. Une aire de carénage plus près de la cale de mise à l'eau est également indispensable pour répondre aux nouvelles normes environnementales de traitement des eaux. Fred évoque la possibilité que ce lieu de carénage puisse servir à de nombreux utilisateurs de l'île-aux-Moines.



*Planches brutes issues d'un chêne et servant à la confection des différentes pièces de charpente d'un bateau.*

Ce changement s'est opéré à l'occasion du départ, à la fin de l'année 2018, de Paul Bonnel qui a fait tourner le chantier durant une trentaine d'années. Il était associé à Yann Mauffret, responsable des deux chantiers du Guip (Brest et l'île-aux-Moines). Désormais, c'est la famille Mauffret qui se trouve propriétaire de l'ensemble, et Yann a confié la direction du chantier îlois à Fred Bouges qui a travaillé dix ans à ses côtés à Brest. Fred est issu du métier de la charpente marine et compte bien exercer un véritable renouveau dans ce lieu peu ordinaire et si réputé. Son but dit-il : « Reconstruire un outil de travail sur le long terme en améliorant l'organisation. Constituer une



*Pierre travaille à la mise en place des lattes de pont sur un bateau de plaisance*

L'une des difficultés du chantier du Guip est la faible profondeur de son chenal d'accès. Par ailleurs l'acheminement des divers matériaux par la route principale à travers le bourg, en particulier les bois, est limité à des longueurs de 13 mètres. La conception d'une barge pouvant « porter » les bateaux et matériaux encombrants est à l'étude de façon à pouvoir utiliser une rampe pour le débarquement au voisinage du chantier.

Concernant la série des « Guépard », elle dépasse désormais 100 unités. Trois nouvelles plates, construites en parallèle



*Passer de la section carré à celle du rond parfait.  
Travail de finition de l'espar du gréement d'un Guépard.*

pour une question de coût, seront mises à l'eau avant la fin de l'année. Une étude particulière a permis d'optimiser les différentes phases de construction de cette série fétiche du Guip. Plusieurs paramètres ont été analysés pour faciliter le dessin et la découpe numérique de certaines pièces de bois ainsi que pour parfaire encore les assemblages. De nouveaux mâts en spruce sont proposés pour gagner en poids et en flexibilité. Et ceci dans le respect de la jauge pour ce qui concerne les unités conçues plus spécialement pour la régates. Créé en 1976 par Francis Dumez, repris par Yann et Paul en 1981, le chantier du Guip possède déjà une belle histoire. Il a ressuscité des bateaux de travail comme « Babar », les



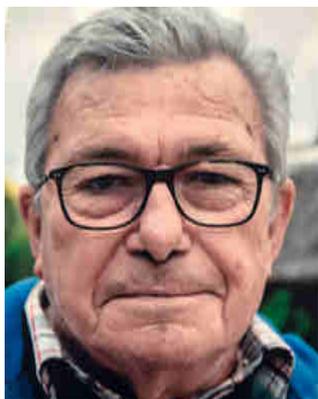
*Yosra Boukhris, originaire de Zaghuan en Tunisie, est venue six mois au chantier pour les besoins de sa thèse sur la charpente navale dans le cadre de ses études à l'Université de Kelibia.*

Sinagot et les Forban du Bono, mais aussi des bateaux de course classiques comme le 8m JI « Hispania », ou encore des yachts exemplaires comme « Seagull », « Maïta », « Lady Trix », « Guga Dinn » ou « Runa ».

Tout laisse à penser que le « grand carénage » entamé cette année marque le début d'une belle évolution à venir. Yann Mauffret a choisi d'investir sur le chantier îlois en complémentarité de celui de Brest. Fred Bouges le nouveau patron des lieux a toute la confiance de Yann et les compétences pour continuer l'œuvre du Guip. En même temps que le travail du bois dont le chantier est spécialiste, la gestion de 150 bateaux en stationnement sur son terre-plein est métier complémentaire. Il consiste à sortir les bateaux de l'eau, les entretenir pour beaucoup d'entre eux, en particulier les bateaux en bois. Puis les remettre à l'eau. Cette activité qui va prendre encore de l'ampleur avec l'aménagement définitif du terre-plein, consolide l'ensemble du travail des compagnons. Elle permet de donner de la souplesse à l'activité noble de la « charpente marine ».

*Daniel Gilles*

## Jean Freyre



Le décès de Jean Freyre, 1er Adjoint (2008-2014), était imprévu, et ce départ soudain nous a marqués. Il avait été pris dans les filets de l'île par son épouse Jacqueline Le Cohéléach, fille et petite-fille de commandants de notre marine marchande. Jean avait donc été bien briffé. Nous étions, avouons-le, stupéfaits de sa connaissance

du territoire, de ses traditions, de nos sentiers côtiers, de notre mode de vie clanique qu'on le veuille ou non.

Au décès de son épouse, il avait fait le choix délibéré de se retirer sur l'île. L'homme réservé qu'il était, s'est adapté au code îlois, pas toujours facile à intégrer mais si important pour nous tous. Son humour lui permettait de contourner les obstacles et son oreille restait attentive aux besoins et suggestions signalées par la population.

La préservation de ce site exceptionnel a toujours été au cœur de son travail : le PLU qu'il a animé pendant ces 6 ans de mandat, a été un modèle du genre qui a passé tous les obstacles administratifs parce que toujours bâti dans le strict respect de la loi.

Intégré parfaitement dans notre équipe, il avait une telle force de travail que ses talents de généalogiste ont, en plus, fait le bonheur de quelques familles qui avaient fait appel à lui.

La rigueur qu'il mettait dans son engagement boostait l'équipe et nos réunions de chantier étaient suivies par tous.

La rénovation de la chapelle ND d'Espérance, au départ pour une charpente défectueuse, nous a entraînés dans des travaux plus importants. Jean, avec l'équipe, a vécu cette réalisation dans la joie... tous fiers du résultat... un moment très fort !

Un autre grand moment nous a tous réunis : le dernier jour du percement du tunnel entre Port-Blanc et l'Île-aux-Moines (élaboré par Jacques Guillot autre adjoint du mandat précédent). Quelle émotion à la découverte de la foreuse à nos pieds devant le siège d'Izenah Croisières!

Avec pudeur et l'humour qu'il savait manier, il reconnaissait que son plus grand honneur était d'être appelé par son prénom à la fin de son mandat, très touché de votre marque de sympathie.

Je ne peux omettre deux amis disparus en mai : Rémy Ars, bâtisseur de nombreuses maisons sur l'île et Daniel Beven figure du bourg qui nous a conviés une dernière fois à l'église Saint-Michel. Toute la population îloise était présente. L'église a résonné comme autrefois de nos chants en dernier hommage à ce marin.

*Jean Pressard*

## Carnet

### Naissances

- Charlotte, fille d'Amélie Montoriol et Hugues Van Heesewijk, le 2 juin 2018
- Clotilde, fille de Pauline Delehay et Thomas Doret, le 7 décembre 2018
- Alwena, fille Véronique et Alexandre Riguidel (petite-fille de Yanne et Jean-Philippe), le 13 décembre 2018
- Gabin, fils de Manon Laur et Camille Chevallier, le 16 décembre 2018
- Olivia, fille de Heloïsa Costa Peirera et Stanislas Delehay, le 31 décembre 2018
- Arthur, fils de Jade et Benjamin Cohen, le 7 janvier 2019
- Marc, fils de Mickaëla Beven et Mathieu Dassonville (petit-fils de Laurette et Bob), le 21 janvier 2019
- Capucine, fille d'Aude Humblot et Tangi Le Bérigot, le 4 février 2019
- Erwan, fils de Sandy Cohen et Stéphan Soulié, le 17 février 2019
- Emma, fille de Félicie Dufourmantelle et Lilian Foucaud, le 4 mars 2019
- Valentin, fils de Sandrine Tanguy et Ludovic Martin, le 4 mars 2019
- Nell, fille de Mathilde Vermynck et David Marion, le 9 avril 2019

### Mariages

- Lauriane Vaquier de la Baume et Louis Bommelaer, le 20 avril 2019
- Aude Humblot et Tangi Le Bérigot, le 8 juin 2019
- Amandine Canévet et Paul Delbarre, le 8 juin 2019
- Elyn Bechu et Pierre-Thomas Boutet, le 15 juin 2019

### Décès

- Jean Loïc Bellégo, décédé le 18 décembre 2018 à Vannes
- Bernard Béven, décédé le 11 janvier 2019 à Auray
- Raymonde Derrien, décédée le 19 janvier 2019 à Vannes
- Marguerite Créquer, née Layec, décédée le 5 février 2019 à l'Île-aux-Moines
- Gwendolen Pascal, née Rooke, décédée le 11 février 2019 à Paris
- Jean Freyre, décédé le 6 mars 2019 à l'Île-aux-Moines
- Carmen Laurens, née Jacques, décédée le 7 mai 2019 à l'Île-aux-Moines
- Rémy Ars, décédé le 18 mai 2019 à Vannes
- Daniel Béven, décédé le 21 mai 2019 à l'Île-aux-Moines
- Hélène Vignon, née Crouslé, décédée le 27 mai à l'Île-aux-Moines
- Rémy Le Pluard, décédé le 7 juin à l'Île-aux-Moines

## Élections européennes du 26 mai 2019 : Résultats à l'Île-aux-Moines (648 inscrits)

	Nombre	%	% National
<b>Votants</b>	435	67,13	20,12
<b>Exprimés</b>	411	94,48	95,46
<b>Abstentions</b>	213	32,87	49,88
<b>Blancs</b>	14	3,22	2,32
<b>Nuls</b>	10	2,30	2,21
<b>Nathalie Loiseau / En Marche</b>	177	43,07	22,41
<b>François-Xavier Bellamy / Les Républicains</b>	57	13,87	8,48
<b>Yannick Jadot / Europe Écologie - Les Verts</b>	48	11,68	13,47
<b>Jordan Bardella / Rassemblement National</b>	26	6,33	23,31
<b>Raphaël Glucksmann / Parti Socialiste</b>	20	4,87	6,19
<b>Manon Aubry / La France Insoumise</b>	14	3,41	6,31
<b>Jean-Christophe Lagarde / Union des démocrates</b>	14	3,41	2,50
<b>Benoît Hamon / Génération.s</b>	13	3,16	3,27
<b>Dominique Hamon / Urgence Écologique</b>	11	2,68	1,82
<b>Nicolas Dupont-Aignan / Debout la France !</b>	10	2,43	3,51
<b>Hélène Thouy / Parti Animaliste</b>	8	1,95	2,17
<b>Ian Brossat / Parti Communiste</b>	6	1,46	2,49
<b>Francis Lalanne / Alliance jaune</b>	3	0,73	0,54
<b>Florian Philippot / Les Patriotes</b>	1	0,24	0,65
<b>Yves Gernigon / Parti Fédéraliste Européen</b>	1	0,24	0,06
<b>Nathalie Artaud / Lutte ouvrière</b>	1	0,24	0,78
<b>François Asselineau / Union populaire Républicaine</b>	1	0,24	1,17

N'ont obtenu aucune voix à l'Île-aux-Moines : Robert de Prévoisin (Alliance Royale), Renaud Camus (Ligne Claire), Florie Marie (Parti Pirate), Hamada Traoré (Démocratie représentative), Audric Alexandre (Parti des citoyens européens), Vincent Vauclin (Dissidence française), Gilles Helgen (Mouvement pour l'initiative citoyenne), Sophie Caillaud (Allons enfants), Thérèse Delfel (Décroissance 2019), Nathalie Tomasin (À voix égales), Cathy Corbet (Neutre et actif), Antonio Sanchez (Parti révolutionnaire), Pierre Dieumegard (Europe démocratie esperanto), Christophe Chalengon (Évolution citoyenne), Olivier Bidou (Les oubliés de l'Europe), Christian Person (Union démocratique pour la liberté égalité fraternité), et Nagib Azergui (Union des démocrates musulmans français).

### Antarctique

Janvier

**J**e suis partie chercher l'été... en Antarctique. Avec comme bagages un bon équipement de sports d'hiver, une veste de quart efficace, des bottes de pont, quelques bouquins et une paire de jumelles. Sans oublier les pilules anti mal de mer. Car la mer, il y a bien, bien longtemps que je ne l'ai vraiment prise, cela date de mon adolescence quand je revenais d'Angleterre sur le 11 m 30 de mon père après un mois de séjour linguistique. Aujourd'hui je me cantonne au Golfe, et Belle-Île est presque une aventure !

Aussi la décision d'accepter ce voyage a-t-elle été pesée : l'Antarctique je n'en avais tout simplement jamais rêvé, et puis affronter les 50<sup>èmes</sup> hurlants ???

**1<sup>ère</sup> surprise** : la houle qui nous a accompagnés tout au long du passage du Drake entre Ushuaia et la péninsule Antarctique (640 miles), était longue, régulière, amicale, juste animée par le splendide ballet aérien des albatros, des sternes arctiques (elles parcourent chaque année 70 000 km AR de l'Arctique à l'Antarctique en passant par le Cap Vert, poursuivant sans relâche la lumière du jour et ceci pendant... 30 ans !), des pétrels du Cap avec leur plumage qui ressemble à un damier.



Ah ! le vol de l'albatros, ne serait-ce pas ce que j'ai préféré ? Rarement posé sur l'eau, avec ses ailes déployées si longues, tellement élégantes, il plane sans fin au ras de la houle et hop ! d'une imperceptible impulsion du bout de l'aile il change de cap, s'élève, prend de la vitesse et revient raser les flots.



À l'entrée du chenal Lemaire, le cap Renard, surnommé "Les seins d'Una", culmine à 747 m.

**2<sup>ème</sup> surprise** : après une douzaine d'heures de navigation, nous longeons le cap Horn, là-bas, loin à l'horizon, à tribord. Et là un mythe s'effondre car le ciel est bleu, la mer calme, la visibilité excellente. Au retour, après deux jours bien secoués dans des creux de 4 à 5 mètres et 35 nœuds de vent (65 juste après nous), ce sera pareil, encore plus chaud, plus calme, bronzing sur le pont. Nous irons à son pied pour le voir « en vrai », la mer est à 12°. Début février à combien est-elle à l'Île-aux-Moines ?



Le cap Horn : calme plat

**3<sup>ème</sup> surprise** : nous les attendions plus tôt, mais ce n'est qu'à peine quelques heures avant d'aborder le 6<sup>ème</sup> continent que nous rencontrons les premiers icebergs. La température de la mer est descendue à 2°. Et puis très vite la côte ; mais là où je croyais découvrir la banquise, ce ne sont que reliefs couverts d'une impressionnante épaisseur de glace ou des falaises d'un gris anthracite, presque noir, enserrant des glaciers, larges, majestueux, fracassés en blocs monumentaux. Imaginez le contraste des couleurs : ciel bleu azur, mer idem, le noir des rochers, la blancheur de la glace, et les icebergs qui, parfois, quand ils viennent de basculer, prennent des teintes qui vont du bleu layette au bleu turquoise (ce sont les bulles d'air sous pression qu'ils emprisonnent qui diffusent la lumière de la même manière que le ferait l'atmosphère). Composés de glace de haute densité et sans bulles, ils peuvent même être noirs, de ceux-là je n'en ai vu que 2 ou 3 d'une quarantaine de

cm de diamètre ; ils peuvent aussi être verts s'ils contiennent beaucoup d'algues vertes. Et puis ils prennent toutes les formes inimaginables, je me revois enfant à observer les nuages.



**4<sup>ème</sup> surprise** : nous ne sommes pas seuls ! Certes, je savais que nous croiserions d'autres bateaux comme le nôtre avec une quinzaine de passagers maximum, mais des immeubles flottants et parfois 3 à la fois, là, en Antarctique, ce fut un choc.



*Le livreur de viennoiseries*

Moindre mal, un certain nombre de tours opérateurs ont signé en 1991 un accord pour un tourisme respectueux, l'IAATO. Il n'autorise entre autres que 100 touristes à terre à la fois, une distance maximale d'approche de la faune de 5 m (ce qui est difficile car si on s'abstient de bouger, les manchots, eux, n'arrêtent pas), un nettoyage des bottes et vêtements avant et après le débarquement afin de limiter le risque de transport de bactéries d'un site à un autre, et il dicte de strictes règles en matière de gestion des déchets.

Les points de chute, anses abritées, stations scientifiques, ne sont pas si nombreux et les bateaux, charters, ou usines à touristes, nous allons les suivre ou les croiser pendant tout notre séjour en péninsule Antarctique. Cela nous vaudra quand même la livraison de croissants et baguettes fraîches un matin alors que, toute la nuit nous avons imaginé Charcot et son « Pourquoi pas » pris dans les glaces pendant tout un hiver dans cette anse protégée où nous avons mouillé et située à quelques encablures du chenal Lemaire. De quoi nous plaignons-nous ?

Et d'ailleurs, débarquer, pour quoi faire ? Pour aller visiter les stations scientifiques, y acheter quelques souvenirs, parfois y poster une lettre qui aura son tampon « Antarctique », s'émerveiller de ce que les chercheurs peuvent passer une saison, parfois l'année, dans un périmètre tellement exigu, parfois un îlot et parfois même sans un bateau pour en faire le tour. Au fil des jours s'est amplifiée ma mauvaise conscience

d'aller fouler ce sol antarctique, mon impression d'être LA touriste de trop. L'été aidant, je m'y enfonçais jusqu'au genou, laissant une trace qui ne disparaîtra pas de sitôt, il ne tombe en moyenne que 20 cm de neige par an. Tout ça pour regarder les manchots de plus près, juste par curiosité, sans mission d'observation, et avec moi ces centaines de touristes en uniforme offert par leur voyageur. Les manchots papous, à jugulaire ou adélie vivent en colonies distinctes, organisent des crèches collectives, leurs nids sont faits de cailloux entassés et apportés par les mâles qui parfois les chipent au couple voisin ; ils se déplacent en suivant un réseau parfaitement défini qui pourrait ressembler à nos échangeurs routiers, se racontent beaucoup d'histoires, et... empestent. Les voir plonger et nager est fascinant, là ils sont dans leur élément, plus rapides que l'éclair et rarement seuls.



*Manchot à jugulaire et manchot papou*

Le long de ce que j'ai vu de la péninsule Antarctique, les paysages sont toujours un peu les mêmes, c'est néanmoins un émerveillement sans cesse renouvelé, avec tout à coup un, parfois 2 ou 3 jets d'eau en même temps. Les baleines sont là ! Il n'y a plus qu'à guetter le moment où elles vont s'enfoncer dans l'eau, nous faisant découvrir (il faut de bons yeux, ou un bon téléobjectif ou de bonnes jumelles) leur empreinte non pas digitale, mais de queue, chacune est unique par ses taches, c'est comme cela qu'elles se différencient.



Et puis les phoques de Weddell nonchalamment installés sur banquise ou icebergs, ils se réveillent le soir venu pour partir à la chasse.

Et à propos de soir, la nuit est très courte, mais pris dans le rythme des quarts on ne s'en rend pas compte. Et ce n'est qu'alors que nous remontions vers Ushuaia 15 jours plus tard, que tout d'un coup, je me suis aperçue que le soleil ne se trouvait pas là où je l'attendais, et que j'ai réalisé que j'avais changé d'hémisphère pendant tout ce temps !

*Christine Dufourmantelle*

## Les Insulaires !



### Prochaine destination : l'île de Batz (Enez-Vaz)

Dans le Finistère Nord, à deux milles au large de Roscoff, elle s'étend sur 3,5 km de long et 1,5 km de large et a une circonférence d'environ 10 km.

Elle fut d'abord terre de marins, de mariniers et de Johnnies (marchands d'oignons roses vers l'Angleterre). Au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que toute la ceinture dorée, elle se tourne vers l'agriculture (pommes de terre, artichauts, chou-fleur...). En 2016, la commune comptait 464 habitants.



D'après la légende, Pol Aurélien, moine évangelisateur gallois, débarqua sur l'île en 525 et terrassa le dragon qui terrorisait les habitants au « trou du serpent » (toul ar sarpent), lui ordonnant de se jeter dans les flots. Il fit bâtir un monastère sur l'île vers l'an 530.

### À voir, entre autres :

- La chapelle Sainte-Anne (ruines)



Chapelle romane bâtie à l'emplacement du monastère fondé par Pol Aurélien, et détruit vers 878 par les Vikings. Elle date du début du XI<sup>e</sup> siècle, voire de la fin du X<sup>e</sup> siècle. Elle fut abandonnée à la suite de l'ensablement important de l'est de l'île à la fin du Moyen-Âge.



- Le phare (an tour-tan)

Il a été construit en 1836. Il se situe à l'ouest de l'île, à son point le plus élevé (23 mètres). Sa hauteur est de 44 m et il domine la mer à 71,5 m. Nos marins connaissent peut-être son feu principal blanc à quatre éclats toutes les 25 sec. Il est visitable (198 marches).

- Le Jardin Georges Delaselle.

Cet assureur parisien s'installe sur l'île en 1918, et décide de créer au sud-est de l'île de Batz une véritable oasis subtropicale. Puis, il vend sa propriété en 1937, et le jardin disparaît peu à peu sous la végétation. En 1989, l'association « les amis du jardin Georges Delaselle » entreprennent la réhabilitation du domaine. Racheté en 1997 par le Conservatoire du littoral, le jardin abrite aujourd'hui plus de 1 700 espèces originaires de tous les continents, dont une rare collection de palmiers. Les vestiges d'une nécropole de l'âge du bronze y sont également visibles.

Le programme du week-end est détaillé sur le site : [lesinsulaires.com](http://lesinsulaires.com)

Je vous souhaite un superbe festival !

Céline Dupuis



## Séance du 10 décembre 2018

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Catherine Le Roux

Absents excusés : Laure Pédezert-Renaux, Régis Talhouarne, Christophe Tattevin

Laure Pédezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Christophe Tattevin à Joël Bouf

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 26 septembre 2018.

### Décision modificative n°1 du budget principal

Le Maire indique au Conseil municipal que des ajustements de crédits sont rendus nécessaires à l'intérieur de la section d'investissement du budget principal afin de pouvoir équilibrer le budget du lotissement suite à la non réalisation avant le 31/12/2018 de 2 ventes prévues au budget. Parallèlement, une décision modificative doit être prise au budget du lotissement. Les modifications se font dans la répartition des chapitres qui ne change pas le total des dépenses de la section d'investissement qui demeure à 3 889 722,49 €. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement : Dépenses		
Chapitres	BP 2018	Après DM n°1
Chapitre 21 Art. 2138	200 000,00 €	- 100 000,00 € (100 000,00 €)
Chapitre 23 Art. 2313	205 911,23 €	- 147 997,21 € (57 914,02 €)
Chapitre 27 Art. 27638	1 782 545,30 €	+ 247 997,21 € (2 030 542,51 €)
<b>Total Dépenses d'investissement 3 889 722,49 €</b>		

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du Budget principal telle que présentée ci-dessus.

### Décision modificative n°1 du budget principal

Le Maire indique au Conseil municipal que des ajustements de crédits sont nécessaires à l'intérieur des sections investissement et exploitation du budget du lotissement afin de pouvoir équilibrer suite à la non réalisation avant le 31/12/2018 de 2 ventes prévues au budget. Suite à la décision modificative au budget principal qui vient d'être prise concernant l'avance faite sur le budget principal vers celui du lotissement. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement : Dépenses		
Chapitres	BP 2018	Après DM n°1
Chapitre 040 Art. 3351	2 212 148,51 €	+ 247 997,21 € (2 460 145,72 €)
<b>Total Dépenses d'investissement 2 460 145,72 €</b>		

Section d'investissement : Recettes		
Chapitres	BP 2018	Après DM n°1
Chapitre 16 Art. 16878	1 782 545,30 €	+ 247 997,21 € (2 030 542,51 €)
<b>Total Recettes d'investissement 2 460 145,72 €</b>		

Section d'exploitation : Recettes		
Chapitres	BP 2018	Après DM n°1
Chapitre 70 Art. 7015	262 960,00 €	- 247 997,21 € (14 962,79 €)
Chapitre 042 Art. 7133	2 212 148,51 €	+ 247 997,21 € (2 460 145,72 €)
<b>Total Recettes d'exploitation 2 475 108,51 €</b>		

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du Budget lotissement telle que présentée ci-dessus.

### Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2019 : budget principal

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule en son article L.1612-1 : "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget principal 2018 aux chapitres 21 et 23 étaient de 1 604 114,00 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 401 028,50 € ;

Investissement : Dépenses				
Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2018)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2019)
21	Immobilisations corporelles	833 200,00 €	208 300,00 €	208 000,00 €
23	Immobilisations en cours	770 914,02 €	192 728,50 €	192 000,00 €
Total		1 604 114,00 €	401 028,50 €	400 000,00 €

Considérant la nécessité de procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux paiements des opérations programmées, le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget principal dans la limite d'un montant total de 400 000 €, ventilé comme ci-dessus.

### Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2019 : budget mer ports communaux et activités maritimes

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule en son article L.1612-1 : "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Afin de permettre le règlement des factures et de ne pas retarder les chantiers en cours et le démarrage de nouveaux projets et acquisitions prévus dans le cadre de la mise en place de la politique menée par la commune de l'Île-aux-Moines, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à engager, liquider, mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget Mer ports communaux et activités maritimes 2018 aux chapitres 21 et 23 étaient de 75 205,63 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 18 801,41€.

Investissement : Dépenses				
Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2018)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2019)
21	Immobilisations corporelles	48 205,63 €	12 051,41 €	12 051,41 €
23	Immobilisations en cours	27 000,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
Total		75 205,63 €	18 801,41 €	18 801,41 €

Considérant la nécessité de procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux paiements des opérations programmées, le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement sur le budget Mer ports communaux activités maritimes dans la limite d'un montant total de 18 801,41 €, ventilé comme ci-dessus.

#### Prestations de services en assurances : attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour des prestations de services en assurances qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 12 septembre 2018. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 14 septembre 2018 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 7 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 19 octobre 2018 à 12h. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 19 octobre 2018 à 14h. L'attribution a eu lieu en Mairie le 23 novembre 2018 à 16h suite à l'analyse des offres faite par Delta Consultant en charge de l'assistance à maîtrise d'œuvre. Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

Lots	Assureur	Total en € TTC
Lot n°1 : Dommages aux biens	MMA	2 712,16 €
Lot n°2 : Responsabilité civile	MMA	1 549,67 €
Lot n°3 : Protection juridique variante imposée	SMACL	1 287,24 €
Lot n°4 : Véhicules à moteur	GROUPAMA	2 627,60 €
Lot n°5 : Risques statutaires	SMACL	22 387,82 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 564,49 €</b>

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés des lots 1/2/3/4/5 avec les assureurs ayant présenté les offres les mieux disantes, pour un montant global de 30 564,49 € TTC ; les éventuels avenants ; tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### Fixation du taux de promotion 2018 pour l'avancement de grade

Le Maire précise qu'en application de l'article 49 - 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Il précise que lorsque l'application d'un taux inférieur à 100% aboutit à un résultat qui ne constitue pas un nombre entier il sera arrondi à l'entier inférieur. Il suggère d'appliquer le critère suivant pour déterminer le taux de promotion : valeur professionnelle.

Après avoir rappelé que le comité technique départemental a été saisi le 22 mai 2018 et a émis un avis favorable à l'unanimité, le Maire propose au Conseil municipal de fixer le taux de promotion 2018 pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

$$\boxed{\text{Taux fixé par l'assemblée délibérante (en \%)} \times \boxed{\text{Nb de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade}}} = \boxed{\text{Nb de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur}}$$

CADRES D'EMPLOI & GRADES D'AVANCEMENT	Nb de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nb de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	75	3

Le Conseil municipal fixe le taux de promotion 2018 pour l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe comme indiqué ci-dessus.

#### Modification du tableau des effectifs

Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 31 décembre 2018 :

Service	Cadre d'emplois / Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	17,5/35 <sup>ème</sup>	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien de police municipale	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé vacant depuis le 13/07/2018	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	5
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé poste vacant depuis le 01/05/2008	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	12/35 <sup>ème</sup> annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 <sup>ème</sup>	1

Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 31/12/2018.

#### Révision des loyers des locatifs communaux de la résidence du Vieux Moulin

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat a sollicité une délibération du Conseil Municipal sur les loyers à pratiquer

pour les locatifs sociaux de la résidence du Vieux Moulin. Les baux sont révisés une fois par an au 1<sup>er</sup> janvier et l'augmentation se fait dans la limite de l'Indice de Révision des Loyers (IRL). Il autoriserait une revalorisation des loyers de 1.25%.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers des locatifs de la résidence du Vieux Moulin pour 2019.

## Tarifs du camping municipal du Vieux Moulin

Le Conseil municipal adopte les tarifs suivants à compter du 1/01/2019 :

La tarification varie selon 3 périodes :

**Tarif vert :** hors vacances scolaires toutes zones (juin et septembre compris) et hors mois de mai

**Tarif bleu :** vacances de pâques, mois de mai, début juillet

**Tarif jaune :** du second samedi des vacances scolaires d'été jusqu'à l'avant dernier samedi des vacances scolaires d'été

### • Tentes (sans électricité):

	Tarifs par nuit	Tarifs par nuit à partir de la 3 <sup>ème</sup> nuit
<b>Tente 2 couchages :</b> Équipée de matelas et oreillers gonflables	15 €	10 €
<b>Tente 4 couchages :</b> Équipée de matelas, oreillers et couvertures	20 €	15 €
*à cette location s'ajoute la redevance camping (prix/nuit/personne ci-dessous) Une caution de 100 € sera demandée.		

### • Tentes équipées:

Tente équipée : 4 couchages				Couchage supplémentaire + 6 €/nuit/ couchage aux tarifs ci-contre
Prix/nuit de 16h à 11h	De 1 à 3 nuits	4 nuits et +	Semaine**	
<b>Tarif VERT</b>	53 €*	43 €	259 €	
<b>Tarif BLEU</b>	63 €*	53 €	329 €	
<b>Tarif JAUNE</b>	79 €*	68 €	441 €	

Une caution de 200 € sera demandée.

\*pour une nuit réservation possible seulement 24h à l'avance, sous réserve de disponibilité

\*\*pour deux semaines consécutives et plus -10% à partir de la deuxième semaine

**En supplément :** Frais de réservation : 5 € - Taxe de séjour (à régler sur place) : 0.20 € / pers (à partir de 18 ans) / nuit

### • Emplacements nus :

Tarifs Emplacements Nus - Sans électricité (prix/jour/pers.)		
Adulte	18 ans et +	7,20 €
Enfant	17 ans et -	4,10 €
Bébé	18 mois et -	Gratuit
Travailleurs saisonniers	(sur présentation du contrat de travail)	3,50 €
Douche personne extérieure		2 €
* Taxe de séjour incluse (0,20 €/jour/pers.)		

### • Prestations optionnelles :

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, assujettis à un taux de TVA à 10 %.

Prestations optionnelles		
Prestations	Prix par location Sous réserve de disponibilité	
Location de draps	Prix du kit/lit (draps + taies)	12 €

<b>Forfait ménage départ</b>	Sous réserve de disponibilité	52 €
<b>Kits entretien</b>	Éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3 €
<b>Kits bébé</b>	Baignoire, chaise haute et lit	22 € / semaine ou 12 € les courts séjours (3 jours et moins)
<b>Lessive</b>	Jeton de lavage (+ dosette de lessive) Jeton de séchage Jetons de lavage + séchage (+ dosette de lessive)	6 € le jeton 3 € le jeton 8 € le jeton
<b>Branchement électrique pour groupe</b>	3 € par jour	

## Don de soutien aux sinistrés de l'Aude

Suite aux colossaux dégâts matériels subis par 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une aide de 500 euros qui sera versée au département de l'Aude.

Le Conseil municipal vote une aide de 500 euros qui sera versée au département de l'Aude.

## Transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Le Maire précise que dans les conditions du transfert de la maintenance d'éclairage public :

- La commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations
- La gestion se fait à partir de l'état initial figurant au diagnostic réalisé ces derniers mois
- Le patrimoine reste propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectuée

Le Conseil municipal transfère au SDEM la compétence maintenance et autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières du transfert au SDEM de la compétence maintenance, à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : adoption des statuts

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) est issue de la fusion de Vannes Agglo, de Loc'h communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, conformément aux arrêtés préfectoraux du 26 août 2016 et 16 novembre 2016.

Conformément à la loi NOTRe, les EPCI issus d'une fusion disposaient d'un délai d'un an à compter de la fusion pour harmoniser les compétences optionnelles, et d'un délai de deux ans pour harmoniser les compétences facultatives qui seront exercées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Le Conseil communautaire de GMVA a approuvé ses statuts par délibération en date du 27/09/2018.

Cependant, conformément, aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales, la validation de ces statuts se fait par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission des communes. Ainsi, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les

deux tiers de la population.

En cas d'absence de délibération dans les délais requis, l'avis des communes est réputé favorable. Par courrier en date du 3 octobre 2018, GMVA a sollicité l'avis de la commune sur ce projet de statuts. Le projet de statuts joint en annexe présente les compétences que la communauté d'agglomération exerce à titre obligatoire et celles qu'elle souhaite exercer au titre de ses compétences optionnelles et facultatives.

Le Conseil municipal approuve les statuts de GMVA tels annexés à la délibération.

### Décisions du maire prises par délégation

Informations du Conseil Municipal :

- Décision n° 2018-18 : relevé topographique cimetière AG2M pour 1920,00 € TTC
- Décision n° 2018-19 : Dégrèvement taxes d'urbanisme pour 4100 € TTC
- Décision n° 2018-20 : Branchement aéro souterrain Énedis pour 1294,85 € TTC
- Décision n° 2018-21 : Chicanes pour sentier côtier Charrier Bois pour un montant de 3389,36€ TTC
- Décision n° 2018-22 : Broyeur Desvoys pour un montant de 5394,00 € TTC
- Décision n° 2018-23 : Carrelage salle annexe Jan pour un montant de 8508,72 € TTC
- Décision n° 2018-24 : réparation tracteur Kubota Loisirs Services pour un montant de 1444,69 € TTC
- Décision n° 2018-25 : Coupe d'un arbre à Kerno Guillaume Briel pour un montant de 1785,00 € TTC
- Décision n° 2018-26 : Abattage cinq cyprès à Kerno Izenah Création pour un montant de 5380,80 € TTC
- Décision n° 2018-27 : Restauration muret Kerbozec Denis et Benoit pour un montant de 9216,35 € TTC
- Décision n° 2018-28 : Contrat maintenance postes d'urgence Inéo pour un montant de 2524,80 € TTC
- Décision n° 2018-29 : Abattage d'un arbre parking Er Lannic Atlantic Nacelle pour un montant de 2200,00 € TTC
- Décision n° 2018-30 : Attribution concession cimetière pour une durée de 30 ans à compter du 6/01/2018 à Suzanne Bellégo
- Décision n° 2018-31 : Attribution concession cimetière pour une durée de 30 ans à compter du 23/02/2018 à Marie-Christine Quilan

*La séance est levée à 19h40*

## Séance du 28 janvier 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Catherine Le Roux, Laure Pédezert-Renaux, Régis Talhouarne (du point n°2 au point n°7)

Absents excusés : Régis Talhouarne (au point n°1), Hubert O'Neill, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Christophe Tattevin

Hubert O'Neill a donné pouvoir à Joël Bouf, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Catherine Le Roux

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal en date du 10 décembre 2018. Le Maire indique que le point n°2 est supprimé de l'ordre du jour car il a déjà été adopté en juillet 2018.

### Semaine du Golfe 2019 : convention de partenariat

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'association « la Semaine du Golfe » a décidé de reconduire la manifestation du 27 au 2 juin 2019. Une convention de partenariat avec l'association est nécessaire afin de formaliser la participation de la commune et les engagements de chacune des parties. Le Maire fait une lecture de la convention de partenariat et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « La Semaine du Golfe du Morbihan ».

### Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération : avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2024

La Loi impose aux agglomérations l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat dans les 2 ans qui suivent la fusion. Ainsi, par délibération du 30 mars 2017, la Communauté d'Agglomération a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son nouveau Programme Local de l'Habitat afin de définir un plan d'actions en adéquation avec la nouvelle situation économique, sociale et démographique du territoire.

L'étude confiée au cabinet Terre Urbaine a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale pour une plus grande cohérence des politiques publiques (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Énergie Territorial (PACET), et Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Le PLH a été réalisé en collaboration avec les membres du bureau, de la commission environnement et aménagement ainsi que les principaux partenaires (collectivités, services de l'État, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement...) et professionnels en matière d'habitat notamment lors d'ateliers et séminaires.

Pour être au plus proche de la réalité du territoire, la concertation a été également organisée individuellement avec l'ensemble des communes sur leurs projets de développement. Chacune des 34 communes a donc été conviée à deux reprises lors de la phase du diagnostic, puis lors du programme d'actions.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'habitation, ce nouveau PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces réflexions ont abouti à la définition du projet du PLH 2019-2024 qui comprend quatre parties :

1. Le diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et sur la situation de l'hébergement ainsi que les conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
2. Les orientations qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat
3. Le programme d'actions territorialisées qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2019-2024
4. Enfin, les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Ces actions concrètes, détaillées dans le projet joint en annexe, précisent les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération, les partenariats envisagés et les coûts prévisionnels.

Une attention particulière a été portée à la production variée et adaptée de logements à l'ensemble des besoins et aux évolutions démographiques en intégrant :

- Les questions du renouvellement urbain et d'économie d'espace conformément au SCoT. Plusieurs actions de types appels à projets, Bimby, plans de référence urbains, etc. sont proposées pour favoriser des projets de qualité intégrant une logique de densité acceptée et adaptée au contexte. Enfin, l'action sur le foncier est renforcée avec la volonté de mettre en place un Office Foncier Solidaire tout en poursuivant le soutien au renouvellement urbain via le portage foncier ou bien encore des aides complémentaires aux logements.
- Les questions énergétiques conformément au PCAET avec un renforcement des objectifs de rénovation énergétique du parc de logements des particuliers (l'Opération Rénovée) mais aussi une augmentation des objectifs de rénovation énergétique du parc locatif social. En effet, même si le niveau de production dans le parc social est accentué pour correspondre à la demande, la réhabilitation de celui-ci est primordiale afin que le parc le plus ancien concentré sur certains quartiers ne subisse pas une paupérisation du fait de la qualité des logements. D'ailleurs, une attention particulière sera portée sur certains quartiers d'habitat social dont l'étude du renouvellement urbain du Quartier Prioritaire de la Ville de Kercado.
- La qualité du bâti ancien et la reconquête des logements vacants via les différents dispositifs d'aide aux copropriétés (VOC, POPAC et OPAH Copropriétés) mais également une OPAH-Renouvellement Urbain associée à l'étude de la vacance et des mono-propriétés sur le centre-ville de Vannes dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville ».
- Les questions de parcours résidentiel permettant d'offrir à chaque ménage un logement en fonction de ses besoins : développement de l'offre locative sociale, aide à l'accession en logement abordable pour permettre aux jeunes ménages d'acquiescer un logement sur le territoire, réponse au vieillissement de la population en augmentant les objectifs d'accompagnement des ménages et des aides à l'adaptation des logements nécessaires au maintien à domicile (vieillesse et handicaps), le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne, le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée, etc.

Ce PLH, ambitieux en matière de politique de l'habitat, porte sur un engagement financier important de la Communauté d'Agglomération d'environ 26 millions d'euros sur la période 2019-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

Le Conseil municipal formule un avis favorable sur le projet de PLH 2019-2024, et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et documents afférents à la présente délibération.

### Admissions en non-valeur sur proposition du trésorier

En date du 20 novembre 2018, le Comptable des Finances Publiques a transmis deux états des présentations et admissions en non-valeur, l'un pour le budget principal, l'autre pour le budget annexe Mer ports communaux et activités maritimes.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Le comptable public a donc transmis une liste des pièces irrécouvrables et demande l'admission en non-valeurs des créances suivantes :

Budget principal :

Référence de l'état	Montant	Motif
3184620515	0,01	1 seuil inférieur de poursuite
	60,00	1 pour clôture insuffisance actif
<b>Total</b>	<b>60,01</b>	<b>à admettre en non-valeur</b>

Budget Mer ports communaux et activités maritimes :

Référence de l'état	Montant	Motif
3184620515	3,60	1 seuil inférieur de poursuite
	158,00	Suite à un problème technique de la trésorerie, cette créance (titre n°269) a été mise par inadvertance dans la liste
<b>Total</b>	<b>3,60</b>	<b>à admettre en non-valeur</b>

Le Conseil municipal admet en non-valeurs les créances proposées par le Comptable des Finances publiques comme indiquées ci-dessus.

### Logements du Vieux Moulin : approbation du budget annexe 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin (rue Roz Avel). Par un courrier reçu en Mairie le 17 janvier 2019 Bretagne Sud Habitat demande au Maire de soumettre au Conseil Municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements. Le Maire présente le document.

Le Conseil municipal approuve la proposition de budget annexe 2019 de Bretagne Sud Habitat pour les 6 logements locatifs du Vieux Moulin

### Bretagne Sud Habitat : demande de garantie d'emprunt pour réalisation de logements sociaux

Le Maire indique que Bretagne Sud Habitat sollicite la commune pour une garantie en complément de celle accordée par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. Le financement du projet est notamment assuré par un prêt de la caisse des dépôts d'un montant total de 200 799,00 €. La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

L'assemblée délibérante de la commune de l'Île-aux-Moines accorde sa garantie à hauteur de 50% soit 100 399,50 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 200 799,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°89787 de 4 lignes du prêt :

- Un PLAI d'un montant de 52 583,00 € sur une durée de 40 ans
- Un PLAI foncier d'un montant de 24 889,00 € sur une durée de 50 ans
- Un PLUS d'un montant de 90 516,00 € sur une durée de 40 ans
- Un PLUS foncier d'un montant de 32 811,00 € d'une durée de 50 ans

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal accorde la garantie aux conditions énumérées ci-dessus.

#### **Indemnité de conseil annuelle allouée au comptable du trésor**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables publics exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil ». Le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixent les conditions d'attribution de cette indemnité. Son montant est déterminé par un taux appliqué à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois derniers exercices. Le Maire indique qu'il a fait la demande de cette base à la Trésorerie mais qu'il n'a pour l'instant pas reçu de réponse. Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de reporter le point lorsque la trésorerie aura répondu.

#### **Décisions du Maire prises par délégation**

Informations du Conseil Municipal

- Décision n° 2018-32 : Barrières terrains conservatoire pour un montant de 2913,60 € TTC
- Décision n°2018-33 : Bureau et vestiaires atelier technique Manutan pour un montant de 1705,20 € TTC
- Décision n°2018-34 : impression bulletin municipal de décembre IOV pour un montant de 1757,80 € TTC
- Décision n°2018-35 : lutte anti-rongeurs Farago pour un montant de 1046,27 € TTC

*La séance est levée à 19h00*

## **Séance du 25 février 2019**

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux.

Absents excusés : Régis Talhouarne (point n°1), Michèle Le Texier (point n°1), Christine Dufourmantelle, Christophe Tattevin, Catherine Le Roux.

Catherine Le Roux a donné pouvoir à Martine Marion, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Joël Bouf, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Danielle Feneux.

Martine Marion est élue secrétaire de séance.

#### **Projet d'extension du cimetière :**

##### **plan de financement et sollicitations de subventions**

Le Maire indique au Conseil municipal que le cimetière actuel de l'île s'étend sur une surface de 3297 m<sup>2</sup> issue d'une première parcelle « historique » appelée le « vieux cimetière » et d'une extension dénommée le « nouveau cimetière » aménagé en 1966.

Aujourd'hui, « l'offre » proposée est de :

- 577 tombes : - 383 dans le vieux / - 194 dans le nouveau
- 14 cases de columbarium : 380 tombes bénéficient du statut de « concession perpétuelle ».

Ce qui signifie qu'elles ne pourraient être réutilisées qu'au terme d'une procédure de constat d'abandon. Nous avons lancé cette procédure en 2017, elle concerne 35 tombes, nous pouvons imaginer qu'en 2022, une partie d'entre elles sera remise à la disposition de la collectivité et pourra bénéficier de concessions de 15, 30 ou 50 ans renouvelables...

Au 25 février 2019, seuls 3 emplacements sont libres, tandis que 6 autres exigeraient une exhumation, 1 case pour urne est disponible.

En 2004, la commune s'est portée acquéreur, auprès des conjoints Péron, d'un terrain de 1088 m<sup>2</sup> pour une possible extension. Il s'agit de la réaliser.

Le projet devrait permettre d'aboutir :

- à un plan ordonné de 107 tombes
- à la création d'un espace regroupant 75 cases pour les urnes funéraires.
- à un accès pour les engins devant intervenir sur le site

Le plan de financement comprend les différentes études et honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux de nettoyage, déroctage, structure de voie, réseaux divers ainsi que les aménagements paysagers.

#### **Dépenses**

Nature de la dépense	Montant HT en €
Études et honoraires	42 000,00 €
Travaux	393 000,00 €
Aléas	19 650,00 €
Total	454 650,00 €

#### **Recettes**

Nature de la recette	Montant HT en €
État (DETR)	24 000,00 €
Conseil départemental (PST)	74 930,00 €
Autofinancement	355 720,00 €
Total	454 650,00 €

Le Conseil municipal approuve la réalisation des travaux d'aménagements pour l'extension du cimetière, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le Maire à solliciter les aides de l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) programme 2019 et indique que les travaux seront inscrits au budget principal 2019, autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

*La séance est levée à 19h10.*

## **Séance du 25 mars 2019**

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux, Régis Talhouarne

Absents excusés : Catherine Le Roux (pour les points n°1 et 2), Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Christophe Tattevin  
Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Laure Pédezert-Renaux, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Catherine Le Roux  
Laure Pédezert-Renaux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 25 février 2019.

## Budget principal : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Budget principal : vote du compte administratif

Le Maire devant sortir pour le vote du compte administratif, invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	699 536,38 €
Résultat antérieur reporté (2017)	0,00 €
Résultat de clôture	699 536,38 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	- 154 922,45 €
Résultat antérieur reporté (2017)	2 743 820,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2019)	2 588 897,82 €
Restes à réaliser en dépenses	- 273 656,71 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	2 315 241,11 €
Besoin de financement	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal.

## Budget principal : affectation du résultat du compte administratif 2018

Résultat de la section de fonctionnement	699 536,38 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	699 536,38 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2018 au budget principal 2019 comme proposé ci-dessus.

## Fixation du taux d'imposition 2019 des trois taxes directes locales.

Afin d'assurer le financement du budget 2019, il convient de recouvrer les produits constituant la somme des impôts ménages de la commune. Le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2018 comme ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 10,50 %,
- Taxe foncière sur le bâti : 24,45 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,40 %

Le Conseil municipal approuve la reconduction des taux d'imposition pour l'exercice 2019 comme proposé ci-dessus.

## Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2019.

Vu la demande présentée par le CCAS de l'Île-aux-Moines et le compte rendu de la Commission Activités Économiques et Finances du 18 mars 2019, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000,00 € au CCAS de l'Île-aux-Moines, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## Octroi des subventions 2019 aux associations.

Le Maire rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions :

- Dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n :
  - Compte rendu de la réalité de la vie associative,
  - Fourniture des comptes de l'année,
  - Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux, Christine Dufourmantelle s'abstiennent pour le vote de la subvention de l'association Remue-méninges, et Catherine Le Roux pour Korollerien Izenah.

Le Conseil municipal décide d'allouer par 10 votes pour et 3 votes contre une subvention à Couleurs de Bretagne et à l'unanimité des votants pour les autres associations les subventions suivantes :

Organismes	Montant 2019
Comité des fêtes	4800 € + 500 (exceptionnelle)
Fête de la Mer	1000 € + 500 (exceptionnelle)
Asso. Korollerien Izenah	1000 €
Asso. des Jeunes Îlois	1500 €
Izen'art	2500 € + 500 (exceptionnelle si cours de piano)

Asso. de gymnastique féminine	1000 € + 200 (exceptionnelle si augmentation de l'activité de cours)
Pour un Sinagot Îlois	3500 € (exceptionnelle pour réparations)
Easylang	200 €
Remue-Méninges	500 €
Club des Sages	300 €
Asso. nautique de l'Île-aux-Moines	2500 €
Kinball Club Îlois	1000 €
Théâtre en herbe	1500 € + 1500 € (exceptionnelle)
Les escales musicales	1000 € + 300 € par concert dans la limite de 4 + 500 € (exceptionnelle)
Anciens combattants	500 €
APEL	1000 €
Passeurs de films	1000 €
Festival du conte	450 €
Couleurs de Bretagne	570 €
Union départementale des Pompiers	70 €
SNSM	200 €
Amicale des Pompiers	800 €
<b>TOTAL Asso.</b>	<b>31 290 €</b>

Le Conseil municipal autorise le Maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### Cotisations 2019 : associations auxquelles adhère la commune

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2019.

- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : 183,22 € (0,296 € par habitant population INSEE)
- Association des Maires ruraux du Morbihan : 100 €
- Association Les Îles du Ponant : 5155,50 € (3,50€ par habitant sur la population DGF 2018)
- Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : 155 €
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan : 199,32 € (0,33 € par habitant)

Le Conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document

#### Budget principal : vote du budget primitif 2019

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2019 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 685 050,00 €	1 685 050,00 €	0,00 €
Investissement	4 042 893,83 €	4 042 893,83 €	0,00 €
Cumul.	5 727 943,83 €	5 727 943,83 €	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le budget primitif du budget principal 2019.

#### Budget lotissement : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Budget lotissement : vote du compte administratif 2018

Le Maire devant sortir pour le vote il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	2 401 734,36 €
Résultat antérieur reporté (2017)	2 340 785,54 €
Résultat de clôture	60 948,82 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté (2017)	429 603,21
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2019)	- 2030 572,51 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget lotissement.

#### Budget lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2018

Résultat de la section de fonctionnement	60 948,82 €
Résultat de la section d'investissement	- 2 030 572,51 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	-
Report à nouveau à la section de fonctionnement	60 948,82 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2018 au budget lotissement 2019 comme proposé ci-dessus.

#### Budget lotissement : vote du budget primitif 2019

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Lotissement de l'exercice 2019. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 545 150,72 €	2 545 150,72 €	0,00 €
Investissement	4 312 762,51 €	4 312 762,51 €	0,00 €
Cumul.	6 857 913,23 €	6 857 913,23 €	0,00 €

Vu l'avis de la Commission Activités Économiques et Finances réunie le 18 mars 2019, le Conseil municipal adopte le budget primitif du Budget Lotissement 2019.

## Budget mer ports communaux et activités maritimes : approbation du compte de gestion du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget Mer ports communaux et activités maritimes dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Budget mer ports communaux et activités maritimes : vote du compte administratif 2018

Le Maire devant sortir pour le vote, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	31 233,92 €
Résultat antérieur reporté (2017)	0,00 €
Résultat de clôture	31 233,92 €

Section d'investissement	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2018	- 44 804,72 €
Résultat antérieur reporté (2017)	51 638,24 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2019)	6 833,52 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Mer ports communaux et activités maritimes

## Budget mer ports communaux et activités maritimes : affectation du résultat du compte administratif 2018

Résultat de la section d'exploitation	31 233,92 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le Maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	31 233,92 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2018 au budget Mer ports communaux et activités maritimes 2019 comme proposé ci-dessus.

## Mouillages : adoption des tarifs 2019

Le Maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ». De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet devenu l'indice TP07 B multiplié par un coefficient de raccordement de 7.0110. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et l'équivalent de juillet 2018 de 785,93 €. Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2019 :

- **Tarif professionnel** :  $(100 \text{ €} \times 785,93) / 585,50 = 134,23 \text{ €}$  (soit 134 €). *Pour rappel, le tarif 2018 était de 124 €.*
- **Tarif plaisance** :  $(23,61 \text{ €} \times 785,93) / 585,50 = 31,69 \text{ €}$ , soit  $(31,69 \text{ €} \times \text{longueur du bateau}) + 0 \text{ €}$  (frais fixes). *Pour rappel, le tarif 2018 était de 29,17 €.*

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égal à 50, et à l'euro inférieur lorsqu'il est inférieur à 50. Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Vu l'avis du Conseil des Mouillages réuni le 19 mars 2019, le Conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2019, supprime les frais fixes pour l'année 2019, et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

## Budget Mer - ports communaux - activités maritimes : vote du budget primitif 2019

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif du Budget Mer - ports communaux - activités maritimes de l'exercice 2019. Il s'équilibre ainsi :

	Recette	Dépenses	Solde
Exploitation	63 570,00 €	63 570,00 €	0,00 €
Investissement	70 802,44 €	70 802,44 €	0,00 €
Cumul.	134 372,44 €	134 372,44 €	0,00 €

Vu l'avis de la Commission Activités Économiques et Finances du 18 mars 2019, et vu l'avis du Conseil des Mouillages réuni le 19 mars 2019, le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget Mer ports communaux et activités maritimes 2019.

## Travaux des sites patrimoniaux du bois d'Amour et du Cromlech : plan de financement et sollicitations de subventions

Le Maire rappelle que suite à la réalisation de l'étude d'Alain Freydet, des travaux vont être réalisés sur le Bois d'Amour et la partie extérieure du Cromlech.

## Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Études et honoraires	5 220,00 €
Travaux Bois d'amour	58 214,00 €
Travaux Cromlech	21 291,00 €
Total	84 725,00 €

## Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
CPER Îles du Ponant (Région)	33 890,00 €
Conseil Départemental (PST)	16 945,00 €
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	16 945,00 €
Autofinancement	16 945,00 €
Total	84 725,00 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions de la région dans le cadre de partenariat État Région Îles du Ponant, du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) programme 2019, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre des itinéraires de randonnées et indique que les travaux seront inscrits au budget principal 2019, et autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

### Compagnie des Ports du Morbihan : modification des statuts

Agissant au titre du Département, la Compagnie des Ports du Morbihan est concessionnaire du port départemental de l'Île aux Moines. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Compagnie disposait d'un capital de 4 084 593 € détenu à 82,12 % par le département, les 17,88 % restants étant répartis entre 22 communes et groupements de communes (tableaux joints). Afin de renforcer le capital social à la hauteur du développement de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'assemblée de la Compagnie des Ports du Morbihan devra se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire par compensation de créances de 1 762 467 € grâce à l'émission de 25 543 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan, et, sur une modification corrélative de l'article 6 des statuts (capital social). Le projet de rédaction du nouvel article 6 est joint en annexe.

Le Conseil municipal approuve une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 1 762 467 € sans prime d'émission. Le capital social serait porté de 4 084 593 € à 5 847 060 € par émission de 25 543 actions nouvelles, approuve le projet de modification de l'article 6 des statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan tel que ci-annexé, et donne mandat aux représentants de la commune (titulaire ou suppléant) d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

### Centre de Gestion du Morbihan : convention cadre d'accès aux services facultatifs

Le Centre de Gestion (CDG) du Morbihan accompagne le développement des collectivités et établissements publics en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique. Conformément aux dispositions de l'article 261 B

du code Général des Impôts, il convient que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupements de moyens. La signature de la convention d'adhésion au dit groupement de moyens annexée à la présente délibération est donc désormais nécessaire pour être en conformité avec les règles actuellement en vigueur, notamment au titre de la TVA. Toute demande éventuelle de prestation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention d'adhésion.

### Tarifs vente de bois : extension aux terrains communaux

Le Maire expose au Conseil municipal que par délibération en date du 23/04/2018 la commune a instauré des tarifs pour vendre le bois coupé dans le cadre de la gestion courante des terrains du Conservatoire du Littoral. Il précise que le bois est vendu sur site suite à affichage et que le nombre d'acheteurs est limité aux premières personnes inscrites et ce en fonction des quantités disponibles. Suite à l'acquisition de nouveaux terrains et à des travaux d'entretien, le Maire propose au Conseil municipal d'étendre la vente aux terrains communaux aux mêmes conditions et tarifs indiqués ci-dessous. Le bois est vendu par stère (1m<sup>3</sup> apparent). Les bûches sont coupées en plus ou moins un mètre, de sorte que les acquéreurs doivent procéder à des travaux de recoupage et de fendage pour l'utilisation comme bois de chauffage. Le bois est à retirer au lieu et date qui sont indiqués par le Garde du Littoral.

Bois de groupe 1 (chêne, châtaigner, orme, fruitiers, merisiers) 50€ / stère,

Bois de groupe 2 (saule, cyprès (cupressus) 25 € / stère

Livraison : 30 € par stère

Le Conseil municipal étend la vente de bois aux terrains communaux et aux mêmes conditions et tarifs indiqués ci-dessus.

### Conclusion d'un bail de location de cabines de plages avec 47° Nautik

Le Maire indique que 47° Nautik utilise pour son activité, huit cabines de bains sur la grande plage et que le contrat est arrivé à échéance.

Le Conseil municipal se prononce en faveur de la conclusion d'un contrat avec 47° Nautik pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, pour 8 cabines, fixe le montant du loyer à 960 euros TTC par an, et autorise le Maire à signer le contrat.

### Conclusion d'un bail de location pour la maison du Rinville

Le Maire signale qu'après le départ des locataires, la SCI les macarons a sollicité la commune pour louer la maison du Rinville afin de le mettre à disposition de ses saisonniers.

Le Conseil Municipal décide de conclure un bail mobilité avec la SCI les macarons pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, fixe le montant du loyer à 545,00 €, et le délai de préavis à 1 mois.

### Décisions du Maire prises par délégation

Informations du Conseil municipal

- Décision n° 2019-02 : Signature d'une convention de fourniture, de mise en place et d'hébergement d'une webcam sur le port de l'Île aux Moines pour une durée de 12 mois, d'une participation d'investissement de 2580 € TTC pour un montant annuel de fonctionnement de 315 € TTC

*La séance est levée à 19h10*

## Séance du 29 avril 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Christine Dufourmantelle, Christophe Tattevin

Absents excusés : Gildas Poulouin

Gildas Poulouin a donné pouvoir à Martine Marion

Régis Talhouarne est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 25 mars 2019

### Travaux des sites patrimoniaux du Bois d'Amour et du Cromlec'h : modification du plan de financement et sollicitations de subventions

Le Maire rappelle que suite à la réalisation de l'étude d'Alain Freydet, des travaux vont être réalisés sur le bois d'Amour et la partie extérieure du Cromlec'h. Un plan de financement a été voté en conseil le 25 mars 2019. Une maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire et son coût est à intégrer dans le plan de financement. Le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

#### Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Études et honoraires	18 570,00 €
Travaux Bois d'Amour	58 214,00 €
Travaux Comlech	21 291,00 €
Total	98 075,00 €

#### Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
CPER Îles du Ponant (Région)	33 890,00 €
Conseil Départemental (PST)	19 615,00 €
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	19 963,84 €
Autofinancement	24 606,16 €
Total	98 075,00 €

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions de la région dans le cadre de partenariat État Région Îles du Ponant, du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) programme 2019, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre des itinéraires de randonnées et indique que les travaux sont inscrits au budget principal 2019, et autorise le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

### Demande de subvention exceptionnelle

Le Maire explique au Conseil municipal que le refus de subventionnement de la Région pour une première édition à l'association Passeurs de films conduit l'association à solliciter une augmentation de la subvention communale. Il propose au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1000 euros et indique que les crédits sont inscrits au budget. Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association Passeurs de films

### Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable de Vannes Ouest

Suite au décès de Jean Freyre, le conseil doit élire un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat. Le Maire rappelle que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal... ».

Martine MARION se porte candidate.

À l'issue des votes et à l'unanimité, le conseil municipal élit Martine Marion.

### Cotisation 2019 à l'association Paysages des Mégalithes

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil municipal s'est prononcé sur les décisions et les montants d'adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2019.

Les tarifs de cotisations l'association Paysages des Mégalithes ont été votés lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 mars 2019. Par un courrier en date du 3 avril 2019, l'association nous a transmis les appels de cotisations 2018-2019 pour un montant de 200 euros.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à l'association Paysages des mégalithes

Le Conseil municipal approuve l'adhésion ci-dessus.

### TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service	Cadres d'emplois & Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
Administratif	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	17/35 <sup>ème</sup> vacant au 20/04	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien de police municipale	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé vacant depuis le 13/07/2018	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	5
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 <sup>ème</sup> annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35 <sup>ème</sup>	1

Le Conseil municipal approuve les modifications du tableau des effectifs.

*La séance est levée à 19h00.*

# Doléances et Suggestions

Les visiteurs de l'île adressent leurs félicitations aux personnes qui assurent l'entretien des toilettes publiques.

Nous sommes fiers du travail réalisé et des félicitations adressées. Elles sont bien légitimes.



Grimpette : elle est nouvellement bitumée depuis la route du Trec'h jusqu'à l'embranchement, ainsi que dans sa partie basse. Mais en très mauvais état entre les 2. Serait-il possible d'y boucher les nombreux trous ? Idem Résidence du Vieux Moulin ?

La réfection partielle de la rue a été à la charge du lotisseur des Villas Marines. Après avoir fait l'état du réseau routier en début de mandat qui nous a permis de prioriser les chantiers, nous allons réaliser le même travail pour les routes, chemins secondaires.

Déception l'été dernier pour 2 enfants qui ont été moins satisfaites que les années précédentes de leur stage de voile proposé par le centre de loisirs : mauvais état des bateaux, encadrement hétérogène et pas toujours très motivé ni motivant.

L'avis a été partagé, nous avons fait remonter la doléance à 47° Nautik qui assure la prestation.

Excès d'entretien : des plates-bandes sur un muret privé ont été « sauvagement taillées » sans autorisation du propriétaire. Et à l'inverse, sur la route du bas, il est constaté que les haies n'ont pas été entretenues depuis des années, et que des branches commencent à balayer les toits voisins.

Le sujet est récurrent. Rappelons que le code rural et l'usage donnent aux propriétaires l'obligation d'entretenir devant leur terrain. Quant aux obligations de maîtrise de la végétation, elles sont totales (entretien, élagage...). Rappelons qu'il est prudent de souscrire une assurance pour couvrir les risques de chute de ses arbres.

Il conviendrait de rajouter un conteneur à déchets ménagers place du marché. Il y en avait un de plus l'an passé.

Ce sera vérifié et fait.

Une poubelle supplémentaire à côté des bancs, place du marché, serait utile pour les pique-niqueurs.

Les emballages perdus devraient être retournés à ceux qui les ont produits. Beaucoup de communes suppriment les poubelles afin que les promeneurs se sentent responsables de rapporter leurs déchets chez eux... À suivre ?

## INFOS PRATIQUES

### Kicéo : changement d'horaires pour la rentrée de septembre

En concertation avec les communes desservies, Kicéo a arrêté de nouveaux horaires applicables à partir du 2 septembre. Nous avons à présent 3 bus le matin et 3 le soir, tous correspondent avec les heures des bateaux, et assurent l'arrêt à La Brèche. Il n'y aura plus de service à la demande (Crécéo).

LARMOR-BADEN (BADEN) ► VANNES							VANNES ► LARMOR-BADEN (BADEN)						
LARMOR-BADEN CENTRE	6.57	7.57	11.27	13.27	14.57	17.27	GARE ROUTIÈRE SNCF	7.52	11.22	12.22	13.52	17.22	18.22
PORT-BLANC	7.08	8.08	11.38	13.38	15.08	17.38	LIBÉRATION	8.02	11.32	12.32	14.02	17.32	18.32
4 CHEMINS	7.11	8.11	11.41	13.41	15.11	17.41	CH. DE MÉTIERS	8.07	11.37	12.37	14.07	17.37	18.37
LE MOUSTOIR	7.14	8.14	11.44	13.44	15.14	17.44	LE VINCIN	8.10	11.40	12.40	14.10	17.40	18.40
ARRADON GAHINET	7.18	8.18	11.48	13.48	15.18	17.48	LA BRÈCHE	8.14	11.44	12.44	14.14	17.44	18.44
LA BRÈCHE	7.20	8.20	11.50	13.50	15.20	17.50	ARRADON GAHINET	8.16	11.46	12.46	14.16	17.46	18.46
LE VINCIN	7.24	8.24	11.54	13.54	15.24	17.54	LE MOUSTOIR	8.21	11.51	12.51	14.21	17.51	18.51
CH. DE MÉTIERS	7.28	8.28	11.58	13.58	15.28	17.58	4 CHEMINS	8.25	11.55	12.55	14.25	17.55	18.55
LIBÉRATION	7.34	8.34	12.04	14.04	15.34	18.04	PORT-BLANC	8.30	12.00	13.00	14.30	18.00	19.00
GARE ROUTIÈRE SNCF	7.44	8.44	12.14	14.14	15.44	18.14	LARMOR-BADEN CENTRE	8.40	12.10	13.10	14.40	18.10	19.10

Ⓢ Ne circule pas le samedi

## Les pompiers et la réserve communale de sécurité civile vous informent

### L'arrêt cardiaque

Nous avons beaucoup de visiteurs sur notre île et nous pouvons être confrontés à une situation d'arrêt cardiaque sur nos chemins comme à la maison. Comment réagir ?

L'arrêt cardiaque est un arrêt brutal du fonctionnement du cœur. Il peut toucher n'importe qui et il est souvent une complication d'un accident cardiaque comme l'infarctus du myocarde. Plus de 70 % de ces accidents surviennent à domicile, le reste dans des lieux publics. Une grande partie d'entre eux a lieu devant des témoins qui le plus souvent ne savent pas pratiquer les gestes adaptés. Du coup, le sang qui transporte l'oxygène ne circule plus, en particulier au niveau du cerveau et du cœur et les lésions du cerveau deviennent irréversibles en quelques minutes.

### Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?

La personne s'effondre ou vient de s'effondrer brutalement. Elle est inerte et le plus souvent allongée sur le sol.

La victime est inconsciente : elle ne répond pas quand on lui parle, ne réagit pas quand on lui demande par exemple de serrer la main.

La victime ne respire pas : ni le ventre, ni la poitrine ne se soulèvent. Au besoin vérifier l'absence de mouvements en posant la main sur le ventre, au-dessus du nombril.

Une victime inconsciente qui ne respire pas, est en arrêt cardiaque et a besoin immédiatement d'une réanimation cardio-pulmonaire. Si on agit vite, en pratiquant les gestes qui sauvent (massage, défibrillation), le cœur peut repartir évitant ainsi de lourdes séquelles.

Comment réagir ?

Il y a trois gestes à faire : alerter, masser et défibriller :

**Alerter les secours** très rapidement pour déclencher les secours spécialisés et gagner du temps dans la prise en charge.

**Le SAMU c'est le 15, les pompiers c'est le 18, l'appel européen c'est le 112.**



**Masser** : il faut débiter immédiatement le massage cardiaque en attendant la mise en place d'un défibrillateur. Le massage cardiaque consiste à appuyer régulièrement et fermement sur le thorax d'une victime. Ces compressions thoraciques font circuler le sang dans le corps lorsque le cœur ne peut plus le faire lui-même.

- Victime allongée sur le dos, par terre, on se place à genoux auprès de la victime.
- On place le talon d'une main au centre de la poitrine, strictement sur la ligne médiane, jamais sur les côtés et l'autre main au-dessus de la première et on appuie de 4 à 5 cm bras tendus, coudes non fléchis.

- On relâche immédiatement la pression pour que la paroi remonte (décompression). La poitrine doit reprendre sa dimension initiale après chaque compression.
- On réalise le geste à un rythme (rapide) de 100 p/minutes à raison de 30 compressions suivies de 2 insufflations longues (tête en arrière pour dégager les voies respiratoires) et à nouveau 30 compressions puis 2 insufflations... jusqu'à l'arrivée des secours.



### Défibriller

Le cœur peut être relancé par un choc électrique délivré par un défibrillateur, qui va détecter une fibrillation, c'est-à-dire une contraction désordonnée du cœur.

- On ouvre le défibrillateur et on suit les instructions vocales.
- Coller les électrodes : une sous la clavicule et l'autre sous le sein gauche.
- Connecter le câble. Une fois connecté, le défibrillateur indique qu'il réalise une analyse du rythme cardiaque et qu'il ne faut pas toucher la victime. Cette analyse dure quelques secondes. Il est important de ne pas toucher la victime pour ne pas perturber l'analyse.

Ensuite deux possibilités :

- Choc recommandé : l'appareil choque ou propose de choquer (suivant qu'il est entièrement automatique ou semi-automatique) ; on appuie alors sur le bouton qui clignote. Ne pas toucher la victime. Ensuite, on reprend le massage cardiaque
- Choc non recommandé : on reprend le massage cardiaque.



« Analyse du rythme cardiaque en cours »

Outre celui dont dispose les pompiers, deux défibrillateurs sont disponibles sur l'île-aux-Moines

- à l'EHPAD, rue de l'Église
- au bar-restaurant Le Cap Horn, sur le port

### Jusqu'à quand faut-il poursuivre ?

Jusqu'à l'arrivée des secours ou une réaction de la victime.

## Fêtes et manifestations 2<sup>ème</sup> semestre 2019

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
<b>Juillet</b>			
Dimanche 7	Régate Trophée in Extenso	Le Port, 10h	ANIM
Lundi 8	Pique-nique électronique	Plage du Drehen	AJI
Du 8 au 12	Exposition tapisserie	Salle annexe	Véronique Pastout
Mercredi 10	Maîtrise cathédrale de Poitiers	Église, 19h30	
Samedi 13	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Commune et Comité des Fêtes
Du 13 au 15	Exposition de peinture	Salle annexe	Anne Robin-Masséh
Mercredi 17	Festival du conte de Baden	Goûter-conte à 15h au cromlec'h	
Jeudi 18	Conférence 50 <sup>ème</sup> anniversaire d'Apollo 11	Salle du Rinville, 18h30	Victor Demaria-Pesce (ESA)
Jeudi 18	Concert de Harpe et chant	Église, 20h	Morgan of Glencoe
Du 18 au 21	Exposition Loisirs créatifs	Salle Annexe	Club des Sages
Dimanche 21	Régate du Guip	Chantier du Guip, 9h30	ANIM
Du 22 au 26	Exposition de lithogravure et peinture	Salle annexe	Muriel Bernard
Mardi 23	Concert flûte et piano	Atelier pré-concert chapelle 17h30	Escales Musicales
Mardi 23	Concert flûte et piano	Église, 20h15	Escales Musicales
Samedi 27	Pique-nique électronique	Plage du Drehen	AJI
Du 27 au 30	Exposition des artistes du Rudel	Salle annexe	
Dimanche 28	Fête de la Mer	Pointe du Trec'h	
<b>Août</b>			
Du 1 <sup>er</sup> au 5	Exposition peinture et photographie	Salle annexe	Christian Pinon & Patrick Beven
Du 2 au 4	Festival du Cinéma	Place du Marché et Rinville	Passeurs de Films
Dimanche 4	La Bouteille à la Mer (salon du vin, dîner-concert) à partir de 11h	Hôtel-restaurant San Francisco	
Mardi 6	Concert Stravaganza (musique baroque)	Atelier pré-concert chapelle 17h30	Escales Musicales
Mardi 6	Concert Stravaganza (musique baroque)	Église, 20h15	Escales Musicales
Du 6 au 10	Exposition peinture	Salle annexe	Couleurs du temps
Du 9 au 12	Festival Théâtre en herbe	Cromlec'h, Rinville, rue...	
Samedi 10	Pique-nique électronique	Plage du Drehen	AJI
Du 10 au 14	Exposition de peinture	Chapelle ND d'espérance	Jean-Pierre Arcile
Du 11 au 15	Exposition de peinture	Salle annexe	Xavier Duchemin
Mercredi 14	Feu d'artifice et bal	Le Lério et place du Marché	Comité des Fêtes
Du 15 au 17	Festival de la Voile		ANIM
Du 16 au 19	Exposition de peinture	Salle annexe	Marion Mondesert
Samedi 17	Concert violoncelle et piano	Atelier pré-concert église 17h30	Escales Musicales
Samedi 17	Concert violoncelle et piano	Église, 20h15	Escales Musicales
Dimanche 18	Maîtrise de Bretagne	Église, 20h15	Escales Musicales
Du 20 au 24	Exposition de peinture	Salle annexe	Jacquin
Samedi 24	Régate Chilloux's cup	ANIM	Abri Côtier, 10h30
Samedi 31	Course des Garçons de Café		AJI
<b>Septembre</b>			
Les 14 et 15	Régate Trophée Gilles Gahinet	Port de Larmor Baden, 13h30	ANIM
Du 20 au 22	Festival Insulaires	Île de Batz	
Les 21 et 22	Journées européennes du patrimoine		
Samedi 28	Izenah Xtrem		
<b>Octobre</b>			
Samedi 26	Bourse aux Plantes	Cour du Rinville	
Dimanche 27	Concert Bubbey Mayse (Klesmer)	Atelier pré-concert chapelle 15h	Escales Musicales
Dimanche 27	Concert Bubbey Mayse (Klesmer)	Église, 17h	Escales Musicales
<b>Novembre</b>			
Samedi 23	Spectacle danses celtiques et repas	Salle polyvalente, 17h	Korollerien Izenah
<b>Décembre</b>			
Les 6 et 7	Téléthon	Place du Marché et Salle annexe	Comité des Fêtes

